



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

TRAVAIL

JUSTICE

SOLIDARITÉ

COUR DES COMPTES



# PLAN STRATEGIQUE

2020 - 2024



# TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
APERÇU DU PLAN STRATEGIQUE	iv
MOT DU PREMIER PRESIDENT	vi
<b>01 INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
Présentation de la Cour des comptes	2
Contexte d'élaboration du plan stratégique	3
Méthodologie d'élaboration	6
Chaîne des résultats et théorie du changement	7
<b>02 VISION, MISSION ET VALEURS</b>	<b>9</b>
<b>03 DECLINAISON DE LA STRATEGIE</b>	<b>11</b>
<b>04 MISE EN ŒUVRE, SUIVI-EVALUATION</b>	<b>23</b>
<b>05 ANNEXES</b>	<b>24</b>
Administrations financières, gestionnaires et comptables publics sensibilisés et/ou contraints à la production des comptes publics dans les formes, contenus et délais légaux	28
Outils de sensibilisation des acteurs	28
A7 Élaboration/ révision des outils de sensibilisation des assujettis à la production de la loi de règlement et des autres comptes publics	28
A8 Organisation des activités de sensibilisation	28
Capacités d'élaboration et de notification des décisions de sanction à l'encontre des assujettis défaillants	28
A9 Élaboration du relevé et du classement des assujettis défaillants	28
A10 Etablissement et notification continus des décisions de sanction à l'encontre des assujettis défaillants	28
Rapports de contrôle de la gestion	28
Méthodes et techniques pertinentes dans les domaines du contrôle de la gestion, de l'audit de conformité, de l'audit de performance et de l'audit financier	28
A1 Planification optimale des opérations de contrôle	28

# SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>CREFIAF</b>	Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d’Afrique francophone subsaharienne
<b>CMP ISC</b>	Cadre de Mesure des Performances des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques
<b>ANLC</b>	Agence Nationale de Lutte contre la Corruption
<b>IDI</b>	Initiative de Développement de l’INTOSAI
<b>IGE</b>	Inspection Générale d’Etat
<b>IGF</b>	Inspection Générale des Finances
<b>INTOSAI</b>	Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques
<b>ISC</b>	Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques
<b>ISSAI</b>	Normes Internationales des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques
<b>LORLF</b>	Loi Organique Relative aux Lois des Finances
<b>MASPFE</b>	Ministère de l’Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l’Enfance
<b>MB</b>	Ministère du Budget
<b>MEF</b>	Ministère de l’Economie et des Finances
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>PAP-APP</b>	Programme d’Appui Accéléré par les Pairs – Accelerated Peer Support Programme
<b>PEFA</b>	Public Expenditure and Financial Accountability framework – Cadre d’évaluation des dépenses publiques et de la redevabilité financière
<b>PNDES</b>	Plan National de Développement Economique et Social
<b>SSMF</b>	Supreme Audit Institutions Strategic Management Framework – Cadre de Gestion Stratégique des ISC
<b>SWOT/FFOM</b>	Forces – faiblesses – Opportunités – Menaces

# APERÇU DU PLAN STRATEGIQUE

## MISSION

Contribuer à moraliser la gestion publique, à garantir le bon emploi des ressources publiques et à améliorer les conditions de vie des citoyens guinéens à travers le contrôle, le jugement, la certification, l'évaluation, l'information et le conseil.

## VISION

Une Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques (ISC) indépendante, professionnelle, efficace, performante et exemplaire, reconnue pour l'effectivité, la qualité et l'utilité de ses travaux.

## VALEURS



Professionalisme



Intégrité



Efficacité



Transparence



Objectivité

## RESULTATS STRATEGIQUES

RS1.

Institution de la culture de contrôle propice à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES).

RS 2.

Promotion de la gestion publique performante.

RS 3.

Renforcement de la pertinence et de l'accès aux résultats du contrôle de la gestion publique.

## OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Contribuer à la régularité et à la qualité des comptes publics
- Renforcer le respect des règles de la gestion publique et encourager l'utilisation rationnelle des ressources publiques, les bonnes pratiques et une démarche des entités publiques orientée vers la performance
- Intensifier la sanction des entorses à la réglementation
- Améliorer la qualité et la quantité des productions de la Cour
- Améliorer le cadre juridique et les modalités de l'exercice autonome du contrôle par la Cour des comptes
- Développer les compétences et renforcer les effectifs, le rendement, l'éthique et la motivation du personnel de la Cour
- Renforcer le pilotage, l'organisation et la gouvernance internes de la Cour
- Développer les infrastructures et renforcer le soutien logistique aux activités de contrôle
- Etablir des cadres de partenariat et d'échange favorisant l'utilisation des produits de la Cour par les parties prenantes
- Accroître et diversifier la communication sur les résultats des travaux de la Cour
- Améliorer la communication interne de la Cour

## THEMATIQUES TRANSVERSALES ET SECTEURS PRIORITAIRES DE CONTRÔLES

- Objectifs de développement durable (ODD)
- Genre et inclusion sociale
- Lutte contre les flux financiers illicites
- Promotion de l'intégrité et lutte contre la corruption
- Industries extractives
- Santé, éducation et infrastructures

## EXTRANTS STRATEGIQUES

- Arrêts de jugement des comptes, d'apurement des gestions de fait et de discipline budgétaire et financière
- Rapport sur l'exécution de la loi de finances
- Rapports d'observations définitives en audit de conformité, audit financier et audit de performance
- Renvois en CDBF des fautes de gestion
- Renvois des infractions au Parquet pénal
- Rapports de certification (ITIE, autres)
- Rapport annuel d'activités
- Résumé des travaux de la Cour aux fins de communication en français et en langues locales
- Déclaration Générale de Conformité

# MOT DU PREMIER PRESIDENT



Le présent plan stratégique est le tout premier de la Cour des comptes de Guinée. Il intervient trois années après la mise en place effective de la Cour, institution prévue par l'article 116 de la constitution et dont l'entrée en fonction est intervenue en janvier 2016, par la nomination de son Premier Président, du Commissaire Général du Gouvernement, des Présidents des chambres, du Secrétaire Général et des Commissaires du Gouvernement. Les ressources humaines de l'institution ont été renforcées par l'organisation du concours de recrutement exceptionnel des conseillers référendaires en mars et avril 2016, du concours de recrutement des auditeurs et le recrutement du personnel d'appui. Ce renforcement des ressources humaines répondait à un seul impératif : celui de satisfaire les nombreux espoirs et des attentes que la juridiction financière a suscités relativement à l'amélioration de la gouvernance publique dans le pays. Ces attentes sont renforcées par le fait que la Cour des comptes jouit de la qualité d'Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques (ISC) de Guinée.

Consciente de l'importance de ce rôle et en dépit de sa création récente, l'Institution s'est attachée à prendre progressivement ses marques dans le paysage institutionnel de la République de Guinée. La Cour des comptes s'est

ainsi employée en premier lieu à se doter des moyens logistiques minimum pour son opérationnalisation (mobiliers de bureau, équipements bureautique et informatique, règles internes de fonctionnement). Elle poursuit sa mise en place par le développement d'outils devant lui permettre d'exercer pleinement les missions de contrôle, de conseil et d'assistance qui sont les siennes.

L'élaboration du présent plan stratégique s'inscrit dans le prolongement des mesures visant à établir les bases d'un contrôle externe des finances publiques capable d'accompagner les réformes de l'Etat et d'inspirer confiance aux assujettis au contrôle, aux destinataires des rapports, aux citoyens guinéens et à la communauté des partenaires de la Guinée. Cet objectif ne constitue qu'une étape vers le but ultime, celui d'exercer pleinement efficacement des contrôles qui relèvent les insuffisances, contribuent à l'amélioration de la gestion et assistent les acteurs de la gestion publique dans la fourniture de biens et services de qualité, tous orientés vers l'amélioration des conditions de vie des citoyens et le renforcement de la confiance envers les dirigeants.

*"Elle poursuit sa mise en place par le développement d'outils devant lui permettre d'exercer pleinement les missions de contrôle, de conseil et d'assistance qui sont les siennes."*

Il est évident que le succès de la stratégie contenue dans le présent plan nécessite l'accompagnement de l'ensemble des institutions républicaines, du corps social et des partenaires de la République de Guinée. La collaboration et le soutien de tous permettront d'assurer l'efficacité du contrôle externe des finances publiques et le positionnement adéquat de la Cour des comptes en tant qu'institution au service du citoyen. Finalement, il s'agira de renforcer la gouvernance, l'un des piliers majeurs de la stratégie de développement national contenue dans le Plan National de Développement Economique et Social.



# 01 INTRODUCTION

Le présent plan stratégique, premier de la Cour des comptes de Guinée, couvre un horizon temporel de 5 ans. Cette période suffisamment longue devrait permettre à la juridiction financière de satisfaire les attentes du constituant et des citoyens guinéens, qui ont confié un mandat, des prérogatives et des responsabilités larges à la Cour des comptes dans la Constitution. Ces attentes découlent de la période de turbulence institutionnelle et sécuritaire qu'a traversé la Guinée, marquée notamment par l'affaiblissement de l'Etat à assurer le respect de la loi et à répondre aux besoins des citoyens. Les finances publiques ont particulièrement subi les effets de cette situation, avec notamment une performance amoindrie et des comportements contraires à l'intérêt général et à l'orthodoxie en matière de gestion publique. De tels comportements enracinent des germes de la précarité et de l'instabilité, au détriment de l'Etat, des autorités publiques et des citoyens. Aussi, pour y faire face, la Guinée a élaboré et exécute une stratégie de développement objet du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), bien accueilli au niveau national et qui a reçu le soutien des partenaires techniques et financiers de la Guinée.

Grâce aux réformes engagées, la collecte des ressources publiques s'améliore et les financements extérieurs sont en hausse. Cette embellie a conduit l'Etat à recommencer à assurer l'investissement public et la fourniture des biens et services au niveau central et dans les collectivités territoriales

et locales ; cela en conformité avec sa stratégie de présence plus affirmée auprès des populations. Sans une gouvernance améliorée, les politiques, programmes et projets exécutés ne produiront pas les résultats escomptés de la mise en œuvre du PNDES.

L'exigence de bonne gestion publique ne peut être atteinte sans le contrôle externe efficace des systèmes et des processus de gestion ainsi que des agents impliqués dans la gestion des ressources publiques (ordonnateurs, comptables, contrôleurs, etc.). Ce contrôle est assuré par la Cour des comptes.

Le plan stratégique de la Cour a été formulé principalement en tenant compte du mandat de la juridiction des comptes, du rapport sur la situation actuelle et les besoins de la Cour au regard du Cadre de mesure de la performance des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (CMP ISC) ainsi que des pratiques d'audit internationales. Les principales parties prenantes externes de la Cour des comptes ont été activement consultées lors de l'élaboration de ce plan, afin de concilier les objectifs à atteindre avec leurs principales et légitimes attentes. A présent, un soutien continu de toutes les principales parties prenantes sera reçu pendant le cycle de vie de ce plan stratégique, afin de le mettre en œuvre avec succès.



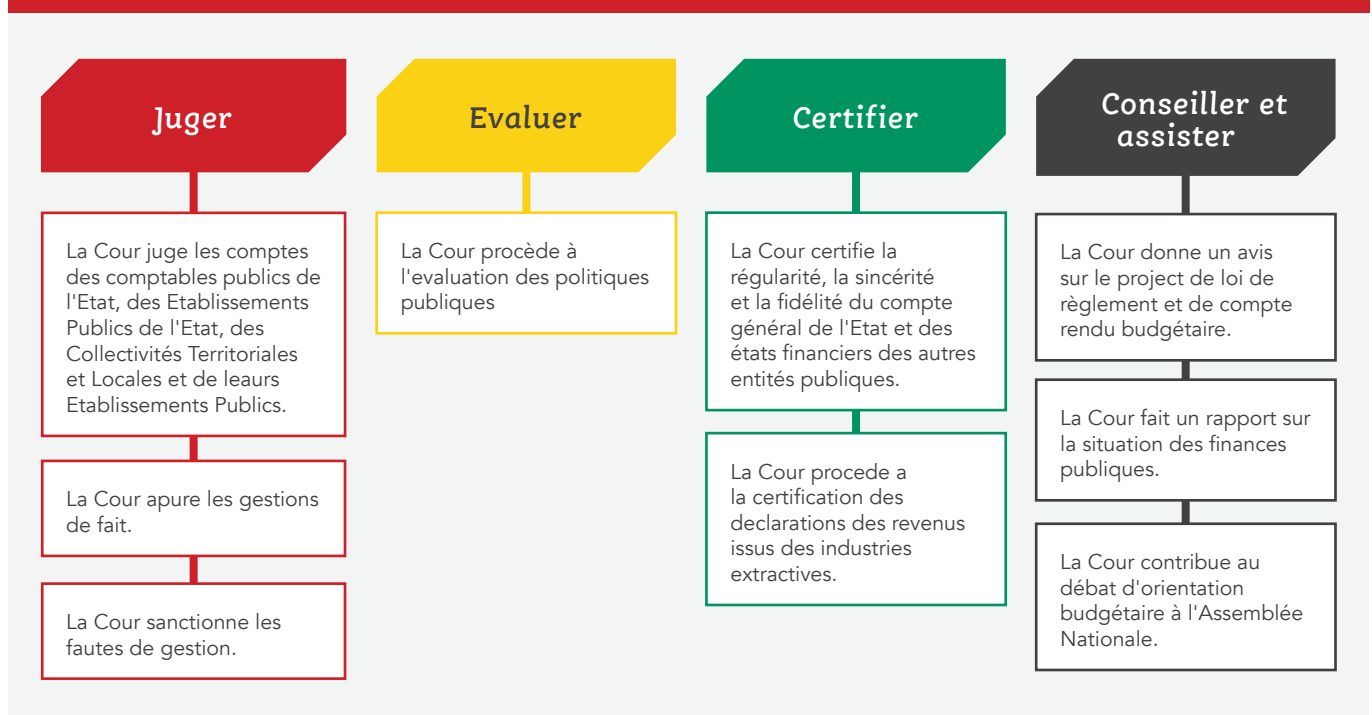


## Présentation de la Cour des comptes

Créée par l'article 116 de la Constitution de la République de Guinée, puis régulée dans son organisation et son fonctionnement par la loi organique L/2013/046/CNT du 18 janvier 2013, la Cour des comptes est la juridiction de contrôle a posteriori des finances publiques en Guinée, avec un mandat comportant les prérogatives de contrôle multiforme des finances publiques. La Cour est ainsi chargée de :

- Juger les comptes des comptables publics de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat, des Collectivités Territoriales et Locales et de leurs Etablissements Publics Administratifs.
- Assister l'Assemblée Nationale dans le contrôle de l'exécution des lois de finances.
- Certifier la régularité, la sincérité et la fidélité du compte général de l'Etat, et s'assurer de la régularité des comptes et états financiers, de leur sincérité et de l'image fidèle du résultat des gestions.
- Donner un avis sur le projet de loi de règlement et de compte rendu budgétaire, et faire un rapport sur la situation des finances publiques et contribuer au débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée Nationale.
- Contrôler et procéder à l'apurement des gestions de fait, vérifier le bon emploi des crédits et la gestion de l'ensemble des organismes soumis à son contrôle.
- Évaluer l'économie, l'efficacité et l'efficience de l'emploi des fonds publics au regard des objectifs fixés, des moyens utilisés et des résultats obtenus, ainsi que la pertinence et la fiabilité des méthodes, des indicateurs et des données permettant de mesurer la performance des politiques et administrations publiques. (Article 11 de la Loi Organique L/046 du 18 janvier 2013).
- Sanctionner les fautes de gestion suivant les dispositions des articles 8 et 67 à 77 de la Loi Organique L/046 du 2013 et article 80 de la LORF.
- Contrôler les comptes des campagnes électorales et les déclarations des biens telles que reçues par la Cour Constitutionnelle.
- Statuer sur les comptes des organismes et institutions bénéficiant de concours financiers de l'Etat.

### CES ACTIVITÉS, CŒUR DE MÉTIER DE LA JURIDICTION DES COMPTES, SONT RÉSUMÉES DANS LE SCHÉMA CI-DESSOUS :



Pour couvrir efficacement ce mandat, la Cour des comptes est dotée d'une structure organisationnelle comportant un Siège, un Ministère Public, un Greffe et une Administration.

Le Siège est dirigé par le Premier Président et comprend actuellement les Chambres suivantes :

- La Chambre des Comptes de l'Etat ;
- Chambre des comptes des Etablissements Publics Administratifs de l'Etat ;
- La Chambre des Comptes des Collectivités Locales et Territoriales ;
- La Chambre des Entreprises Publiques, des Institutions Bancaires, de Crédits et d'Assurance et des autres organismes soumis au contrôle de la Cour des comptes ;
- La Chambre de Discipline Budgétaire et Financière.

Le Ministère Public est représenté par le Commissaire Général du Gouvernement, qui est assisté de deux Commissaires du Gouvernement.

L'Administration de la Cour est coordonnée par un Secrétaire Général et comprend l'ensemble des services de soutien aux activités de contrôle et d'audit.

Les ressources humaines chargées d'animer cette organisation sont actuellement constituées de 29 magistrats, 3 greffiers et le personnel d'appui au nombre de 32.

## Contexte d'élaboration du plan stratégique

L'élaboration du premier plan stratégique de la Cour des comptes intervient dans un contexte particulier, marqué par :

### **Des résultats toujours attendus de la juridiction financière récemment mise en place**

Entrée en fonctionnement en 2016, la Cour des comptes est confrontée à des besoins multiformes qui ont considérablement réduit sa capacité à produire les résultats attendus d'elle. Ces besoins nombreux et multiformes vont de la logistique de travail, aux méthodes, outils et aptitudes techniques liées à l'exécution de ses missions, en passant par sa gestion interne, la culture déontologique spécifique aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques de type juridictionnel et ses mécanismes de collaboration efficace avec ses parties prenantes, notamment la Commission des Finances de l'Assemblée et les organes du Gouvernement.

Des efforts ont été déployés par le leadership de la Cour pour installer l'institution dans des locaux provisoires afin de démarrer ses activités et commencer l'exécution des missions de contrôle à elle assignées par la loi. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, des manuels de procédures et guides de contrôle ont été développés dans

les principaux domaines ou secteurs dans lesquels elle déploie ses activités de contrôle. Ces outils ont été suivis d'activités de renforcement des capacités de son personnel, par des formations abrégées sur les techniques essentielles en lien avec les guides et manuels développés. Sur cette base, la Cour a entamé l'exécution des contrôles au cours des années 2017 et 2018, résorbé les arriérés juridictionnels des comptes existant depuis l'année 1958 et procédé au jugement accéléré des comptes des années 2010 à 2015 avec l'appui d'Expertise France.

En dépit de ces efforts déployés sur une période courte, les rapports de contrôle et arrêts restent insuffisants. De plus, la Cour des comptes doit encore établir les fondamentaux techniques, méthodologiques et organisationnels pour être en phase avec les exigences, standards internationaux et normes de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (INTOSAI). Le plan stratégique oriente la Cour vers plus d'action et vers la production des rapports et arrêts attendus d'elle au regard du contexte de la gestion des ressources publiques en Guinée.

De tels fondamentaux permettent de garantir l'objectivité, l'efficacité, la crédibilité des contrôles menés et, en conséquence, d'en accroître le potentiel d'efficacité. Le présent plan stratégique est destiné à consolider le travail déjà entamé et à installer les fondamentaux du contrôle externe des finances publiques, rapprochant ainsi la Cour de la conformité à la norme internationale ISSAI 12, relative à la valeur et aux avantages des ISC dans chaque pays, laquelle encourage la performance des institutions de telle nature et les invite à faire une différence positive dans la vie des citoyens. Outre les fondamentaux.

### **Un environnement de gestion essentiellement marqué par l'hostilité à l'égard du contrôle de la gestion des finances publiques en Guinée**

L'évaluation récente de la gestion des finances publiques, menée en 2018 à la demande du Gouvernement selon l'approche PEFA, indique, dans sa partie consacrée à la mesure selon laquelle les finances publiques sont surveillées, de manière indépendante, et la mesure de l'existence d'un dispositif de suivi externe de la mise en œuvre par l'exécutif des mesures d'amélioration recommandées par le contrôle externe, que :

- Le contrôle et l'audit externes connaissent des difficultés à recevoir communication des rapports financiers au cours des exercices antérieurs à l'opérationnalisation de la Cour des comptes ;
- La portée du contrôle et de l'audit demeure très faible, quoique les méthodes se sont améliorées et reposent sur les normes internationales des institutions supérieures de contrôle ;
- Bien que le premier rapport d'activités de l'audit externe portant sur l'exercice 2016 ait été remis aux pouvoirs exécutif et législatif en janvier 2018 avec une emphase sur la mise en place de la Cour des comptes, des contraintes externes à la juridiction ont empêché la publication du rapport de l'année suivante et des rapports des contrôles effectués.

Au-delà de ces difficultés, l'instabilité institutionnelle des années antérieures a installé une culture de non-contrôle dans

la gestion des affaires publiques et des habitudes favorables à la fraude et à la corruption. Cet état des choses renforce l'hostilité généralisée à l'encontre de la Cour des comptes, promotrice et responsable de l'effectivité de l'obligation de rendre compte de l'emploi des fonds publics, qui est une exigence du fonctionnement de tout Etat moderne.

### **Des réformes opérées en vue de la modernisation de la gestion des finances publiques**

Avec le renforcement du rôle de l'Etat, la Guinée s'est engagée à mener un ambitieux processus de réforme visant à améliorer ses finances publiques. Les améliorations visées portent sur les structures permettant d'installer une gouvernance économique et financière porteuse de stabilité et favorisant le développement économique et social. Les réformes ont attaqué les principaux défis touchant la gestion publique dans le pays, notamment :

- La faiblesse de la mobilisation des ressources publiques internes, surtout fiscales ;
- Une transparence budgétaire insuffisante ;
- La faible exécution des dépenses publiques ;
- L'insuffisante fiabilité du système de comptabilité publique ;
- Les lourdeurs administratives ;
- La faiblesse des mécanismes formels de redevabilité publique ;
- Les velléités de détournements de deniers et,
- La corruption.

La Loi Organique relative aux Lois de Finances du 06 Août 2012 et le décret portant cadre de gouvernance des finances publiques du 31 octobre 2014 ont ainsi posé les bases de la gestion publique modernisée et clarifié les rôles et responsabilités des acteurs. En application de ces textes et avec l'appui des partenaires techniques et financiers de la Guinée, des changements importants sont intervenus dans les Administrations et organismes publics en charge de la collecte de la mobilisation des ressources, de la gestion budgétaire, de l'exécution des dépenses et de la production de l'information comptable et financière publique. Les mécanismes d'assiette fiscale, les modalités d'élaboration,

d'exécution et de compte rendu budgétaire ainsi que la mise en place des conditions de fiabilisation du système de comptabilité publique sont quelques illustrations des progrès réalisés. Il a en outre été procédé à l'informatisation des processus de gestion, à travers des systèmes d'information dédiés aux principales fonctions de gestion des finances publiques. L'effectivité et le renforcement continu du contrôle externe de la gestion publique demeurent indispensables pour garantir le succès des réformes ainsi engagées.

### Les possibilités de réformes institutionnelles importantes dans le pays

Les autorités politiques de la Guinée font état de leur volonté de faire procéder à des modifications de la loi fondamentale, à l'effet de renforcer la stabilité du pays, d'assurer une meilleure prise en compte des situations favorisant le développement économique et social du pays, mais surtout de rationaliser les institutions républicaines. L'objectif de rationalisation des institutions républicaines découlerait du souci d'opérer des économies et d'assurer la maîtrise des dépenses publiques. Il est, à ce titre, souhaitable dans un effort de viabilisation des finances publiques. La modification constitutionnelle envisagée pourrait également permettre de renforcer les conditions de l'exercice indépendant du contrôle externe des finances publiques.

Pour autant, dans le contexte actuel de la gestion publique marquée par une forte propension des acteurs à s'exclure du contrôle et de la reddition des comptes, la rationalisation des institutions pourrait ouvrir la voie au triomphe des opinions favorables à l'amoindrissement des capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles des institutions chargées de l'assainissement de la gestion publique et de la lutte contre la corruption. Dans cette optique, une réforme qui réduirait l'autonomie institutionnelle, financière et de gestion de la juridiction des comptes, y compris sa réduction à une forme de moindre envergure constituerait une régression et un signe négatif pour le pays. En conséquence, il devient urgent pour la Cour des comptes de Guinée de procéder à la pleine utilisation des ressources humaines mises à sa disposition pour passer à l'action et fournir activement des produits utiles aux destinataires des résultats de ses travaux.

### L'achèvement du cycle actuel de développement national

Le présent plan stratégique est élaboré au moment où la Guinée s'apprête à amorcer la dernière année de mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social, conçu pour la période 2016-2020. Ce document de planification est structuré autour de 4 piliers, contenant des indicateurs et des résultats stratégiques mesurables pour les politiques sectorielles, à savoir :

- La promotion d'une bonne gouvernance ;
- Une transformation économique durable et inclusive;
- Un développement inclusif du capital humain ;
- Et une gestion durable du capital naturel.

Sur la base de ce plan, des projets et programmes ont été mis en œuvre sur financement extérieur, sur financement relevant de partenariats public-privé et sur les ressources propres de l'Etat. L'évaluation externe de l'exécution de plusieurs des actions menées permettrait de fournir des informations fiables et utiles à l'adoption d'un nouveau projet de développement socio-économique du pays pour le prochain cycle de développement. Il importe que la Cour des comptes apporte son concours aux initiatives d'évaluation technique de la mise en œuvre du PNDES.



## Méthodologie d'élaboration

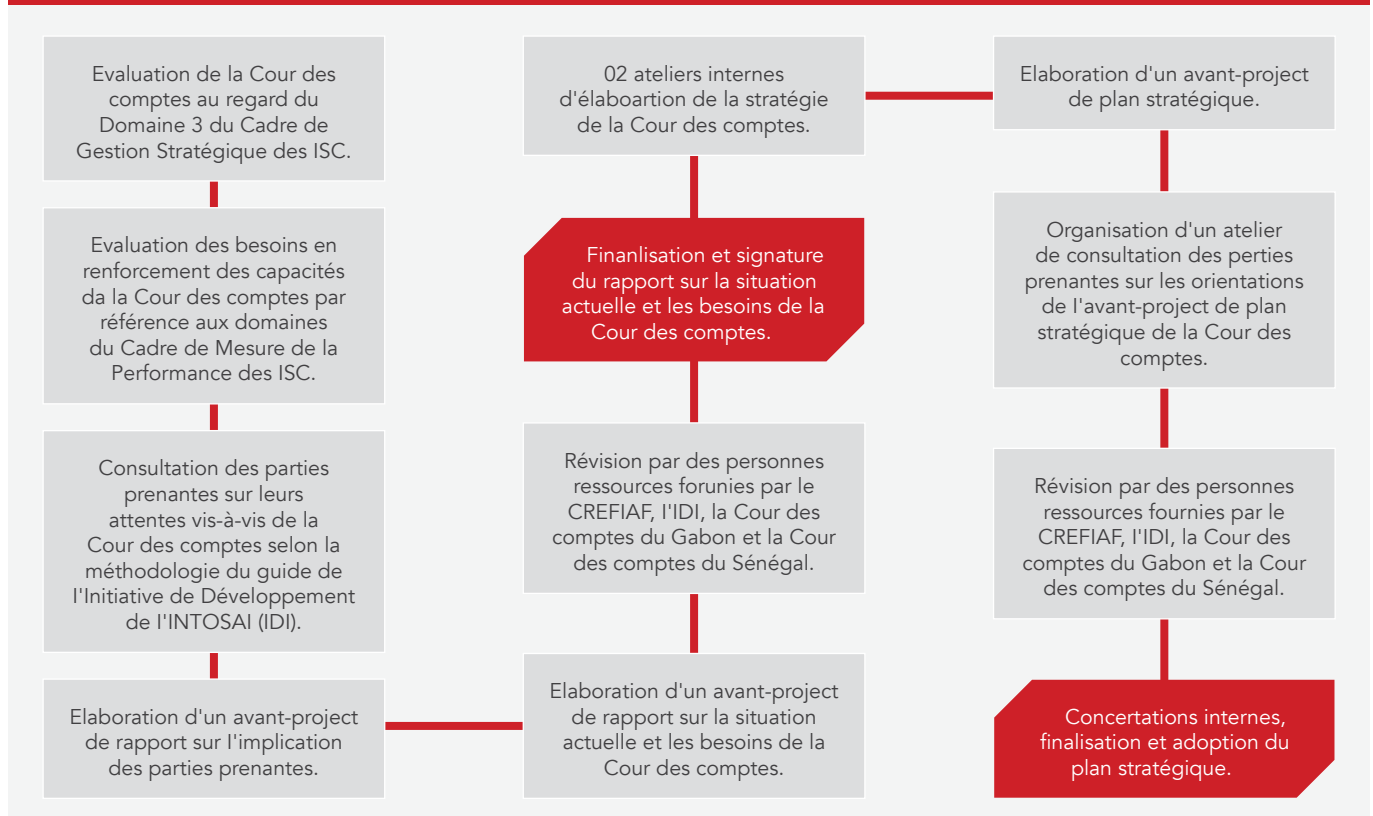
La planification stratégique de la Cour a été menée en conformité avec les normes internationales et dans un souci d'alignement avec les priorités nationales en matière de développement. A cet effet, le processus de planification stratégique a bénéficié de l'appui de l'Initiative de Développement de l'INTOSAI (IDI) et du Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone subsaharienne (CREFIAP), à travers le Programme d'Appui Accélééré par les

Pairs (PAP-APP) orienté vers le renforcement de la gestion stratégique des institutions chargées du contrôle externe des finances publiques. L'assistance du Programme PAP-APP s'est matérialisée par l'appui méthodologique et la révision qualité des travaux, menés par des magistrats et vérificateurs, personnes ressources mises à disposition de la Cour par l'IDI, le CREFIAP, les Cours des comptes du Gabon et du Sénégal.

Le présent plan stratégique découle ainsi de l'application de la démarche de planification stratégique prescrite par le Cadre de Gestion Stratégique des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (SSMF) élaboré par l'INTOSAI. Le processus d'élaboration a impliqué :

- L'évaluation des besoins en renforcement des capacités au regard des domaines du Cadre de Mesure de la Performance des ISC (CMP ISC), sanctionnée par un rapport sur la situation actuelle et les besoins de la Cour ;
- La consultation des parties prenantes selon la méthodologie du guide de l'INTOSAI, en vue de la collecte de leurs attentes vis-à-vis de la Cour des comptes ;
- Le développement de la stratégie dans le cadre de plusieurs ateliers participatifs regroupant toutes les strates du personnel de la Cour ;
- La consultation des parties prenantes sur l'avant-projet de plan stratégique ;
- L'examen interne de l'avant-projet et l'adoption du plan stratégique selon les procédures convenues.

### LE SCHÉMA CI-DESSOUS RÉSUME LES ÉTAPES ACCOMPLIES :

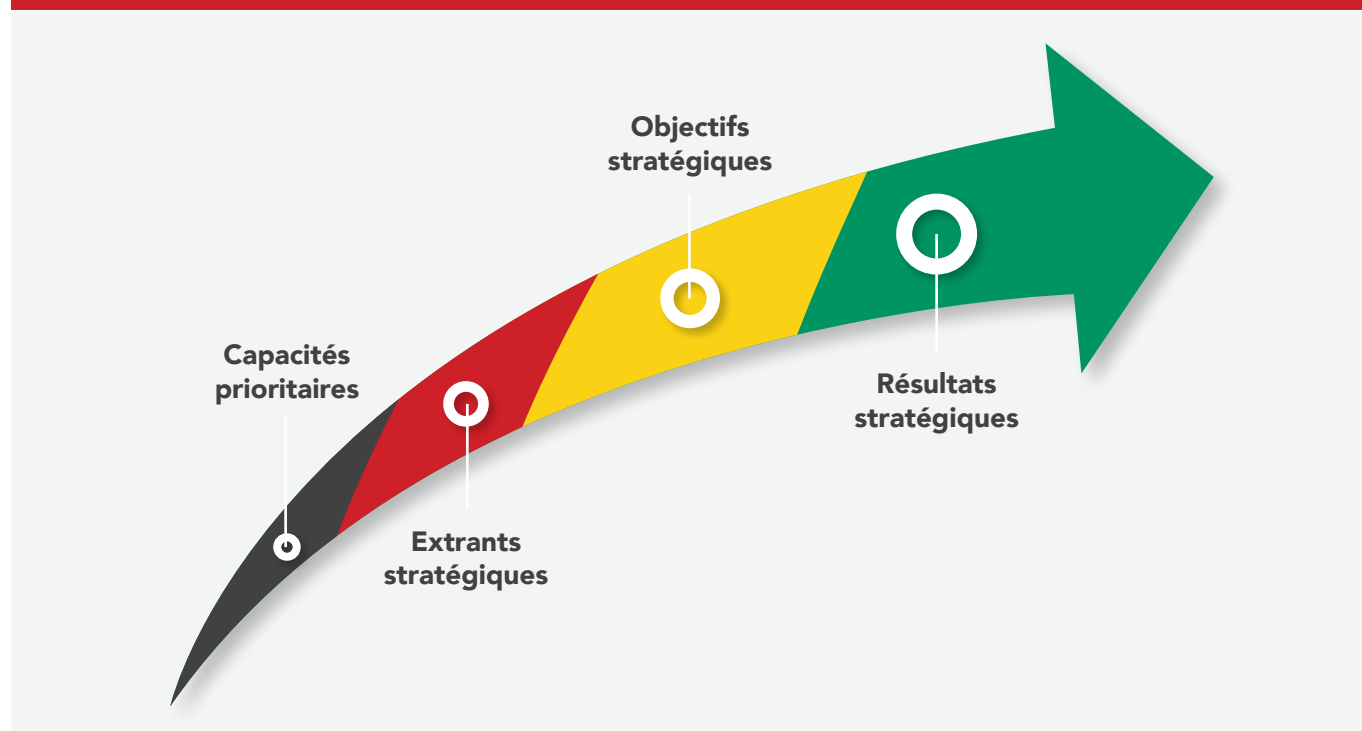


## Chaîne des résultats et théorie du changement

Le présent plan stratégique emprunte la logique du Cadre de gestion stratégique des ISC (SSMF), lequel clarifie les concepts les plus pertinents à chaque niveau de la hiérarchie des objectifs d'un plan stratégique. La relation de cause à effet adoptée définit des capacités prioritaires

dont le développement assure la production des extrants stratégiques de l'ISC, qui permettent l'atteinte des résultats relevant de la Cour. La conjonction de ces résultats constitue la contribution de l'ISC de Guinée à l'atteinte des résultats globaux ou son impact.

LA CHAÎNE DES RÉSULTATS EST RÉSUMÉE DANS LE SCHÉMA CI-DESSOUS :



La mise en œuvre du plan stratégique est également soutenue par une théorie du changement, laquelle indique la logique des résultats de la Cour dont l'enchaînement permettra d'obtenir l'impact souhaité. Il s'agit des hypothèses de

la réalisation des objectifs stratégiques, par succession de résultats intermédiaires et de capacités dont la Cour souhaite se doter.



CETTE THÉORIE DU CHANGEMENT EST RÉSUMÉE DANS LE SCHÉMA CI-DESSOUS :

### FORMATION DU PERSONNEL, AMÉLIORATION CONTINUE DES PROCESSUS DE CONTRÔLE ET DE LA GESTION INTERNE

Le leadership et personnel sont formés à la maîtrise de la gestion des finances publiques, des techniques de contrôle, d'audit et de jugement, des normes ISSAI, de la déontologie, de la bureautique informatique appliqué au contrôle, des questions émergentes ou particulières (ODD, genre, flux financiers illicites, industries extractives, ...)

Les processus de contrôle et de gestion s'améliorent pour soutenir l'effectivité des contrôles .

### EXÉCUTION DES CONTRÔLES, AMÉLIORATION DU CADRE LÉGAL, DES INFRASTRUCTURES ET DE LA COMMUNICATION

Les contrôles relevant des missions de la Cour sont exécutés de manière intensive en cohérence avec les outils techniques disponibles, les formations effectuées et les plans élaborés

Le cadre légal et les infrastructures sont renforcés et permettent l'exécution des contrôles

La communication est densifiée pour informer les parties prenantes des travaux et résultats de la Cour

### PERFECTIONNEMENT DES OUTILS D'ASSURANCE QUALITÉ

Avec le développement des activités de contrôle, la qualité des processus et des produits est améliorée par des outils et pratiques modernisés

# 02 VISION, MISSION ET VALEURS

La Cour des comptes adopte la vision, la mission et les valeurs suivantes, au titre de la direction stratégique devant encadrer ses travaux au cours des cinq prochaines années.

## VISION

La Cour s'emploiera à devenir **une Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques (ISC) indépendante, professionnelle, efficace, performante et exemplaire, reconnue pour l'effectivité, la qualité et l'utilité de ses travaux.**

La vision est notre aspiration à long terme. Elle nous pousse à nous améliorer continuellement pour devenir une institution crédible dans la promotion de la responsabilité publique, de la transparence et de l'intégrité. Cela, à son tour, favorisera une meilleure gouvernance et, ultimement, fera progresser le bien-être du peuple guinéen. Cependant, notre vision ne consiste pas uniquement à surveiller d'autres institutions du secteur public ; il s'agit plutôt de notre engagement profond de donner l'exemple en devenant une organisation modèle qui se doit de rendre des comptes et assure le plus haut degré de transparence et d'intégrité dans ses propres opérations.

## MISSION

L'ISC vise à accomplir la mission globale consistant à **contribuer à moraliser la gestion publique, à garantir le bon emploi des ressources publiques et à améliorer les conditions de vie des citoyens guinéens à travers le contrôle, le jugement, la certification, l'évaluation, l'information et le conseil.**

Notre mission représente la raison pour laquelle nous existons en tant qu'institution, au profit de qui, et comment nous proposons de contribuer uniquement à cet objectif plus large. Notre service public d'audit indépendant et de qualité devrait garantir à nos parties prenantes que les fonds publics sont utilisés de manière efficace, ce qui justifie en définitive l'existence de la Cour des comptes. L'utilisation efficace des fonds publics permettra d'améliorer la vie des citoyens de Guinée. C'est en effet le but ultime de toutes les institutions du secteur public du pays. Cette communauté d'objectifs souligne l'importance de la collaboration entre toutes les institutions publiques guinéennes plutôt que les opposer. Cela lie irrévocablement la Cour à toutes les autres institutions publiques du pays afin d'atteindre l'objectif ultime d'améliorer la vie de la population. La mission sert de constant rappel que ce n'est qu'en coopérant et en se coordonnant que les institutions du secteur public peuvent véritablement réussir à améliorer le bien-être de la nation. Dans le même temps, la mission nous permet de considérer notre contribution singulière à la réalisation de cet objectif commun : nous sommes fidèles à notre obligation constitutionnelle de fournir des services d'audit indépendants et de qualité. Cela, à son tour, améliorera la performance du secteur public, la transparence, la responsabilité, la crédibilité, la confiance du public et encouragera une utilisation efficace des ressources publiques dans l'intérêt de la population guinéenne.

## VALEURS

La réalisation de la vision, de la mission et des objectifs stratégiques sera soutenue par le respect des valeurs organisationnelles suivantes, dont l'appropriation et la mise en œuvre par l'ensemble des ressources humaines de la Cour des comptes s'avèrent indispensables :

### PROFESSIONNALISME

Nous pensons que seul un effectif professionnel et compétent peut fournir de meilleurs services de contrôle et d'audit. Par conséquent, nous visons un développement professionnel continu à tous les niveaux. Notre expertise professionnelle et notre comportement éthique nous guident pour contribuer dans l'utilisation prudente des ressources publiques de la Nation pour le bien-être de la population.

### INTÉGRITÉ

Nos relations avec les destinataires, les entités auditées et les autres parties prenantes doivent être empreintes d'honnêteté, d'équité, d'objectivité et de vérité. Nous restons transparents, responsables et non influencés indûment par les intérêts d'autrui dans la réalisation des contrôles et des audits.

### EFFICACITÉ

Nous veillerons à fournir des services de contrôle et d'audit de qualité au bénéfice des populations de la Guinée.

### TRANSPARENCE

Toute institution du système de gouvernement démocratique doit bénéficier de la confiance du public. Pour valoriser cette confiance, nous entendons être ouverts à l'ensemble de notre travail et communiquer les résultats de nos contrôles et de nos audits de manière transparente et conforme à la loi.

### OBJECTIVITÉ

Nous tirons des conclusions, formulons des observations et formons des opinions d'audit sans être influencés par des influences compromettant le jugement professionnel, en évitant la situation de conflit d'intérêts, en restant à l'abri de l'intérêt personnel et de l'intimidation et en préservant l'impartialité.

# 03 DECLINAISON DE LA STRATEGIE

La Cour des comptes, en tant qu'organisation, met l'accent sur la réalisation de ses missions en fonction d'objectifs de performance prédéfinis. Ces objectifs de performance forment l'ossature de la stratégie la juridiction, qui met spécifiquement l'accent sur l'atteinte de trois résultats stratégiques au cours de la période 2020 à 2024. Ces résultats stratégiques sont :

- L'institution de la culture de contrôle propice à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) ;
- La promotion de la gestion publique performante ;
- Le renforcement de la pertinence et de l'accès aux résultats du contrôle de la gestion publique.

## 1

### Résultat stratégique

INSTITUTION DE LA CULTURE DE CONTROLE PROPICE A LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE DEVELOPPEMENT (PNDES)

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
<b>OBJECTIF 1</b>	Contribuer à la régularité et à la qualité des comptes publics			
	1.1. Démarrage et consolidation des activités de jugement des comptes et d'apurement des gestions de fait.	1.1.1. Réception et mise en examen continues des comptes de gestion et des gestions de fait. 1.1.2. Augmentation du niveau d'examen des comptes de gestion. 1.1.3. Etablissement et notification continue des arrêts sur les comptes et les gestions de fait.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'arrêts notifiés</li> <li>• Nombre de comptes examinés</li> <li>• Appréciation qualitative des arrêts rendus</li> </ul>	<b>GNF 1 656 000 000</b>
	1.2. Production annuelle du rapport de contrôle sur l'exécution des lois de finances dans les délais légaux	1.2.1. Révision des outils et des diligences d'analyse et de contrôle de l'exécution des lois des finances. 1.2.2. Mise en œuvre active des diligences de contrôle de l'exécution des lois des finances. 1.2.3. Production et transmission du rapport de contrôle dans les formes et délais légaux. 1.2.4. Production et transmission de la déclaration générale de conformité dans les formes et délais légaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des délais légaux de transmission du rapport de contrôle</li> <li>• Appréciation qualitative des analyses, conclusions et recommandations</li> <li>• Nombre de comptes conformes aux exigences de contenu, de forme et de délai</li> <li>• Nombre de décisions de sanction notifiées aux assujettis défaillants</li> </ul>	<b>GNF 1 840 000 000</b>

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
	1.3. Exécution d'un programme de sensibilisation des acteurs de la production des comptes publics	1.3.1. Élaboration/révision des outils de sensibilisation des assujettis à la production de la loi de règlement et des autres comptes publics. 1.3.2. Organisation des activités de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de comptes conformes aux exigences de contenu, de forme et de délai</li> </ul>	460 000 000
	1.4. Application active des sanctions en cas de défaillance dans la production des comptes publics	1.4.1. Élaboration du relevé et du classement des assujettis défaillants. 1.4.2. Etablissement et notification continus des décisions de sanction à l'encontre des assujettis défaillants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de décisions de sanction notifiées aux assujettis défaillants</li> </ul>	270 000 000
<b>OBJECTIF 2</b>	Renforcer le respect des règles de bonne gestion publique et encourager une démarche des entités publiques orientée vers la performance.			
	2.1. Densification des contrôles et des audits : a) Contrôles de gestion (audit intégré) menés dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et des transports. b) Contrôles menés suivant la démarche d'audit de conformité dans les secteurs des infrastructures et investissements publics, de la communication et des recettes publiques. c) Contrôles menés suivant la démarche d'audit de performance dans les secteurs de l'emploi, des industries extractives, de la santé et des prestations sociales d) Contrôles menés suivant les démarches d'audit financier dans diverses entités publiques.	2.1.1. Planification optimale des opérations de contrôle. 2.1.2. Mise en œuvre des diligences de contrôle en intégrant les thématiques telles que les ODD, le genre, les flux financiers illicites, l'environnement, les industries extractives, l'intégrité et la lutte contre la corruption, etc. 2.1.3. Production des rapports de contrôle dans les formes et délais adéquats 2.1.4. Mise en œuvre des diligences liées aux situations justifiant des renvois en discipline budgétaire et financière et/ou au parquet judiciaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rapports transmis aux destinataires légaux</li> <li>• Rapport annuel transmis aux destinataires et publiés dans les délais convenus</li> <li>• Nombres d'entités couvertes par les audits</li> <li>• Nombre de référés notifiés</li> <li>• Renvois opérés en discipline budgétaire et financière et auprès des instances judiciaires</li> <li>• Pourcentage des référés et des recommandations mis en œuvre</li> <li>• Nombre de référés complémentaires notifiés</li> </ul>	13 689 600 000
	2.2. Consolidation des activités de certification des opérations comptables	2.2.1. Réviser les outils et méthodes de certification. 2.2.2. Mener les diligences de certification ITIE 2.2.3. Elaborer les rapports de certification ITIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de référés notifiés</li> <li>• Renvois opérés en discipline budgétaire et financière et auprès des instances judiciaires</li> </ul>	920 000 000

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
	2.3. Démarrage et consolidation du contrôle des déclarations des biens et de patrimoine des responsables publics assujettis à cette formalité	2.3.1. Elaboration des outils et méthodes de contrôle. 2.3.2. Exécution progressive des contrôles. 2.3.3. Elaboration de rapports de contrôle des déclarations des biens 2.3.4. Evaluation des outils et méthodes de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rapports de contrôle transmis aux destinataires légaux</li> <li>• Nombre de référés notifiés</li> </ul>	1 840 000 000
	2.4. Démarrage et consolidation du contrôle des comptes des campagnes électorales	2.4.1. Elaboration des outils et méthodes de contrôle. 2.4.2. Exécution progressive des contrôles. 2.4.3. Elaboration de rapports de contrôle des déclarations des biens et de patrimoine 2.4.4. Evaluation des outils et méthodes de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rapports transmis aux destinataires légaux</li> <li>• Nombre de référés notifiés</li> <li>• Renvois opérés en discipline budgétaire et financière et auprès des instances judiciaires</li> </ul>	1 495 000 000
	2.5. Suivi de la mise en œuvre des référés et des recommandations des contrôles et des audits	2.5.1. Elaboration des outils de suivi de la mise en œuvre. 2.5.2. Mise en œuvre des contrôles de suivi. 2.5.3. Elaboration des référés complémentaires et des rapports sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rapports de suivi transmis aux destinataires légaux</li> <li>• Renvois opérés en discipline budgétaire et financière et auprès des instances judiciaires</li> <li>• Pourcentage des référés et des recommandations mis en œuvre</li> <li>• Nombre de référés complémentaires notifiés</li> </ul>	266 400 000
<b>OBJECTIF 3</b> Intensifier la sanction des entorses à la réglementation relative à la gestion publique.				
	3.1. Ancrage de la fonction de sanction des fautes de gestion.	3.1.1. Elaboration des outils d'instruction en discipline budgétaire et financière. 3.1.2. Instruction des affaires enrôlées et mise en œuvre des diligences de contrôle. 3.1.3. Etablissement et notification continus des arrêts en discipline budgétaire et financière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'arrêts notifiés</li> <li>• Nombre d'affaires instruites</li> <li>• Appréciation qualitative des arrêts rendus</li> </ul>	1 840 000 000



	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
	3.2. Accroissement de la sanction des entraves au contrôle et des renvois des infractions présumées au parquet judiciaire.	3.2.1. Appréciation des cas d'entraves et de qualification pénale. 3.2.2. Etablissement et notification/ transmission continus des décisions de sanction des entraves et des renvois au parquet judiciaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de décisions de sanction notifiées au titre des entraves</li> <li>• Nombre de renvois opérés vers le parquet judiciaire</li> </ul>	4 600 000 000
<b>OBJECTIF 4</b> Améliorer la qualité, la quantité et les délais des productions de la Cour.				
	4.1. Renforcement des mécanismes de réduction des délais et de supervision des contrôles.	4.1.1. Elaboration des ordonnances portant directives en matière de délais, de constitution des dossiers permanents et de supervision des activités de contrôle au sein de la Cour des comptes. 4.1.2. Vulgarisation des directives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ordonnances</li> </ul>	
	4.2. Constitution des dossiers permanents et des dossiers de contrôle des entités assujettis aux contrôles de la Cour des comptes	4.2.1. Déploiement des missions de collecte des documents du dossier permanent des entités publiques 4.2.2. Constitution du répertoire des entités soumises au contrôle et des dossiers permanents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du répertoire des entités assujettis au contrôle</li> <li>• Nombre de dossiers permanents constitués</li> <li>• Pourcentage des assujettis disposant de dossiers permanents</li> </ul>	765 000 000
	4.3. Renforcement des mécanismes de sélection des entités et des sujets de contrôle et de programmation des contrôles	4.3.1. Elaboration du manuel d'analyse des risques et de sélection des entités et des sujets à contrôler 4.3.2. Vulgarisation du manuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du manuel d'analyse des risques et de sélection des entités et des sujets à contrôler</li> <li>• Pourcentage des contrôles et audits planifiés sur la base de l'analyse des risques</li> </ul>	1 008 000 000

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
	4.4. Adaptation des contrôles aux thématiques particulières : ODD, genre, flux financiers illicites, environnement, industries extractives, intégrité et lutte contre la corruption, etc.	4.4.1. Elaboration des outils (directives, liste de contrôle, etc.) d'intégration des thématiques particulières dans les contrôles et audits 4.4.2. Vulgarisation des outils élaborés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des outils d'orientation</li> <li>• Nombre d'arrêts et de rapports élaborés suivant les orientations</li> </ul>	5 888 000 000
	4.5. Renforcement et opérationnalisation du contrôle qualité et de l'assurance qualité (Mise en place d'un organe de contrôle qualité, et élaboration et utilisation des outils dédiés à l'assurance qualité)	4.5.1. Elaboration d'un manuel d'assurance qualité des travaux de la Cour. 4.5.2. Vulgarisation du manuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du manuel d'assurance qualité</li> <li>• Pourcentage des rapports soumis au processus d'assurance qualité</li> </ul>	1 044 000 000
	4.6. Informatisation de certains processus clés du contrôle juridictionnel et de traitement des dossiers à la Cour	4.6.1. Identification des processus à informatiser. 4.6.2. Acquisition/développement du progiciel d'informatisation de certains processus de contrôle juridictionnel. 4.6.3. Appropriation et utilisation du progiciel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de processus informatisées en matière de traitement des dossiers et de contrôle juridictionnel</li> <li>• Réduction des délais de traitement des informations</li> </ul>	341 000 000

## 2

## Résultat stratégique

PROMOTION DE LA GESTION PUBLIQUE PERFORMANTE.

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
<b>OBJECTIF 5</b>	Améliorer le cadre juridique et les modalités de l'exercice autonome du contrôle par la Cour des comptes.			
	<p>5.1. Elaboration des propositions de révision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la Constitution pour renforcer les conditions d'exercice du contrôle externe des finances publiques ;</li> <li>- De la loi organique de la Cour des comptes pour affirmer sa qualité d'ISC et renforcer son autonomisation financière et fonctionnelle ;</li> <li>- Des autres textes pertinents du cadre juridique de la Cour des comptes pour combler les lacunes opérationnelles des modalités du fonctionnement de la Cour.</li> </ul>	<p>5.1.1. Elaboration des avant-projets de révision des textes constituant le cadre juridique et institutionnel de la Cour.</p> <p>5.1.2. Suivi du processus de modification des textes.</p> <p>5.1.3. Plaidoyer auprès des autorités impliquées dans le processus législatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des avant-projets de modification des textes sur le cadre juridique et institutionnel de la Cour des comptes</li> <li>• Transmission des avant-projets au Gouvernement</li> </ul>	<b>266 000 000</b>
<b>OBJECTIF 6</b>	Renforcer le pilotage, l'organisation et la gouvernance internes de la Cour des comptes.			
	<p>6.1. Elaboration des outils, institutionnalisation des pratiques de pilotage performant et renforcement des capacités de gestion stratégique de la Cour des comptes.</p>	<p>6.1.1. Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président sur les procédures, les outils et les organes chargés du suivi et du reporting de l'exécution du plan stratégique.</p> <p>6.1.2. Organisation d'un cycle de séminaires périodiques sur la gestion stratégique de la Cour.</p> <p>6.1.3. Elaboration des plans opérationnels triennaux et revue à mi-parcours du plan stratégique.</p> <p>6.1.4. Organisation d'une revue de la Cour par les pairs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de l'ordonnance et des outils de pilotage</li> <li>• Nombre de hauts responsables de la Cour outillés à la gestion stratégique et au suivi de la performance</li> <li>• Production régulière des situations et rapports sur la performance de la Cour</li> <li>• Insertion des éléments de performance dans le rapport annuel de la Cour des comptes</li> <li>• Disponibilité d'un rapport de revue par les pairs</li> </ul>	<b>127 200 000</b>

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
	6.2. Elaboration et mise en œuvre d'un manuel des procédures administratives et financières de la Cour des comptes	6.2.1. Elaboration du manuel des procédures administratives et financières de la Cour des comptes. 6.2.2. Vulgarisation des procédures administratives et financières de la Cour. 6.2.3. Comptes-rendus périodiques de la gestion administrative et financière lors des plénières de la Cour. 6.2.4. Insertion des synthèses des comptes-rendus de la gestion administrative et financière dans le rapport annuel de la Cour.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du manuel</li> <li>• Nombre de comptes-rendus périodiques</li> <li>• Éléments de compte-rendu sur la gestion administrative et financière insérés dans le rapport annuel de la Cour</li> </ul>	161 000 000
	6.3. Elaboration et adoption du schéma directeur informatique de la Cour des comptes	6.3.1. Elaboration d'un schéma directeur informatique de la Cour. 6.3.2. Vulgarisation des orientations du schéma directeur informatique de la Cour. 6.3.3. Mise en œuvre du schéma directeur informatique de la Cour.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du schéma directeur informatique</li> <li>• Pourcentage des processus de la Cour pris en compte dans le schéma directeur</li> </ul>	349 000 000
	6.4. Densification et opérationnalisation des structures de gestion interne de la Cour des comptes	6.4.1. Rédaction et signature des ordonnances de création et de nomination/ affectation des responsables de certains organes : organe d'assurance qualité, comité de contrôle interne, unité de la formation, unité de la communication, comité genre, inclusion sociale et bien-être, comité de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption. 6.4.2. Affectation des moyens de fonctionnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ordonnances</li> <li>• Nombre d'unités/ de structures opérationnelles</li> <li>• Appréciation qualitative des prestations fournies par les structures nouvelles</li> </ul>	511 000 000
	6.6. Elaboration et application des directives et outils d'internalisation des politiques de genre et d'inclusion sociale au sein de la Cour.	6.6.1. Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président de création du Comité genre, inclusion sociale et bien-être au sein de la Cour. 6.6.2. Elaboration du plan d'action genre, inclusion sociale et bien-être. 6.6.3. Exécution des activités du plan d'action genre, inclusion sociale et bien-être.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité opérationnel</li> <li>• Disponibilité du plan d'action</li> <li>• Nombre d'activités du plan d'action exécutées</li> <li>• Pourcentage du personnel touché par les activités</li> </ul>	274 000 000

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
<b>OBJECTIF 7</b>	Développer les compétences et renforcer les effectifs, le rendement, l'éthique et la motivation du personnel de la Cour des comptes.			
	7.1. Elaboration et opérationnalisation des outils de planification du renforcement des capacités professionnelles du personnel de la Cour.	7.1.1. Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président sur la formation et la professionnalisation du personnel de la Cour. 7.1.2. Elaboration d'un plan de formation pluriannuel et inclusif. 7.1.3. Organisation des activités de formation contenues dans le plan pluriannuel de formation. 7.1.4. Organisation des activités de sensibilisation aux évolutions en matière de professionnalisation des vérificateurs du secteur public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de l'ordonnance et du plan de formation</li> <li>• Nombre d'activités de formation exécutées</li> <li>• Nombre de personnes formées</li> <li>• Pourcentage du personnel formé</li> <li>• Appréciation qualitative du type de formation menée</li> </ul>	<b>9 645 000 000</b>
	7.2. Promotion des règles de fonctionnement de la Cour, des règles éthiques et déontologiques applicables à l'ensemble du personnel et des normes professionnelles des ISC	7.2.1. Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président de création du Comité de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption au sein de la Cour. 7.2.2. Révision du règlement intérieur de la Cour des comptes. 7.2.3. Vulgarisation du règlement intérieur. 7.2.4. Elaboration du plan d'action de promotion de l'intégrité. 7.2.5. Exécution des activités du plan d'action de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité opérationnel</li> <li>• Règlement intérieur révisé et plan d'action disponibles</li> <li>• Nombre d'activités organisées</li> <li>• Nombre de personnes touchées par les activités</li> </ul>	<b>354 000 000</b>
	7.3 Élaboration d'une stratégie de gestion des ressources humaines de la juridiction	7.3.1. Etude sur les besoins en ressources humaines de la Cour. 7.3.2. Révision du cadre organique de la Cour. 7.3.3. Élaboration de la stratégie de gestion des ressources humaines. 7.3.4. Vulgarisation et exécution de la stratégie de gestion des ressources humaines. 7.3.5. Elaboration du programme d'accueil et de prise en main des nouvelles recrues.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude sur les besoins disponible</li> <li>• Cadre organique révisé et disponible</li> <li>• Stratégie de gestion des ressources humaines disponible</li> </ul>	<b>130 000 000</b>

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
	7.4 Renforcement des effectifs du personnel de la Cour conformément aux outils révisés de gestion des ressources humaines	7.4.1. Recrutement de profils diversifiés et demandes de mise à disposition du personnel fonctionnaire conformément aux outils révisés de gestion des ressources humaines 7.4.2. Suivi des procédures de recrutement/ mise à disposition du personnel fonctionnaire 7.4.3. Exécution du programme d'accueil et de prise en main des nouvelles recrues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes recrutées/ mises à disposition en renfort d'effectifs au regard des besoins</li> </ul>	190 000 000
	7.5 Régularisation des situations administratives du personnel non-fonctionnaire/ non-magistrat de la Cour	7.5.1. Suivi de la régularisation des situations administratives du personnel non-fonctionnaire et non magistrat de la Cour.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de contrats régularisés</li> </ul>	95 000 000
	7.6. Elaboration et mise en place des mécanismes de motivation et de récompense du personnel	7.6.1. Elaboration des mécanismes de motivation du personnel. 7.6.2. Mise en œuvre des mécanismes de motivation du personnel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes de motivation mis en place</li> <li>Nombre de personnes récompensées pour leur performance</li> </ul>	65 000 000
<b>OBJECTIF 8</b> Développer les infrastructures et renforcer le soutien logistique aux activités de contrôle.				
	8.1. Construction et équipement du siège de la Cour des comptes.	8.1.1. Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage. 8.1.2. Aménagement et utilisation des locaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financements suffisants</li> <li>Siège construit, équipé et occupé par les services de la Cour</li> </ul>	188 752 000 000
	8.4. Constitution d'un fonds documentaire et d'une base des données juridiques de la Cour des comptes	8.4.1 Identification des éléments constitutifs du fonds documentaire. 8.4.2 Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage. 8.4.3 Elaboration des règles d'intendance et exploitation du fonds documentaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité d'une bibliothèque fonctionnelle à la Cour</li> <li>Disponibilité des règles d'exploitation du fonds documentaire</li> </ul>	216 000 000



	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
	8.5 Acquisition et déploiement de l'infrastructure informatique de la Cour	8.5.1 Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition et l'installation des équipements et logiciels informatiques. 8.5.2. Formation à l'utilisation des équipements et logiciels informatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'équipement acquis</li> <li>Appréciation qualitative des délais et du rendement</li> </ul>	3 284 000 000
	8.6 Acquisition des équipements de bureautique et de reprographie	8.6.1. Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition et l'installation des équipements de bureautique et de reprographie. 8.6.2 Formation à l'utilisation des équipements acquis.		216 000 000
	8.7. Acquisition d'un groupe électrogène pour suppléer les coupures régulières d'électricité	8.7.1. Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition et l'installation et l'utilisation du groupe électrogène.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité d'un groupe électrogène fonctionnel</li> </ul>	216 000 000

### 3

## Résultat stratégique

RENFORCEMENT DE LA PERTINENCE ET DE L'ACCES AUX RESULTATS DU CONTROLE DE LA GESTION PUBLIQUE.

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
<b>OBJECTIF 9</b>	Etablir des cadres de partenariat et d'échange favorisant l'utilisation des produits de la Cour par les parties prenantes.			
	9.1. Etablissement d'un cadre permanent de concertation et d'échange entre la Cour des comptes et la Commission des finances de l'Assemblée nationale	9.1.1. Elaboration et approbation concertée d'un plan d'action commun. 9.1.2. Mise en œuvre du plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité d'une entente et d'un plan d'action</li> <li>Nombre de forums annuel conjoint organisés</li> <li>Nombre de discussions parlementaire portant sur les travaux de la Cour des comptes</li> </ul>	16 000 000
	9.2 Mise en place d'un cadre permanent de concertation entre la Cour des comptes et les administrations à vocation économique et financière (le MEF et le MB)	9.2.1. Elaboration et approbation d'un plan d'action et d'un calendrier de concertation. 9.2.2. Mise en œuvre du plan d'action et calendrier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité d'une entente et d'un plan action</li> <li>Nombre d'activités organisées</li> <li>Appréciation qualitative de l'amélioration des outils de gestion des finances publiques</li> </ul>	80 000 000

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
	9.3 Mise en place d'une plateforme de concertation avec les instances judiciaires et l'Agent Judiciaire de l'Etat	9.3.1. Elaboration et signature d'un plan d'action et d'un calendrier de concertation. 9.3.2. Mise en œuvre du plan d'action et calendrier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité d'une entente et de plans d'action</li> <li>• Nombre d'activités organisées</li> <li>• Appréciation qualitative de la bonne exploitation des renvois de la Cour par les instances judiciaires et l'Agent Judiciaire de l'Etat</li> </ul>	16 000 000
	9.4 Formalisation et opérationnalisation d'un cadre permanent d'échanges et de coordination du soutien externe avec les partenaires techniques et financiers,	9.4.1. Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président sur la mise en place du Groupe de Soutien aux Projets de la Cour des comptes. 9.4.2. Organisation des rencontres périodiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de l'ordonnance</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> </ul>	50 000 000
	9.5 Opérationnalisation des concertations avec les corps de contrôle interne (IGE, IGF, Inspections ministérielles, etc.)	9.5.1. Elaboration et approbation d'un calendrier de rencontres périodiques. 9.5.2 Mise en œuvre du calendrier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité d'un calendrier des concertations</li> <li>• Nombre de séances de concertation organisées</li> <li>• Nombre de documents d'harmonisation annuel des programmes de contrôle élaborés</li> </ul>	46 000 000
	9.6. Opérationnalisation de la collaboration technique entre la Cour des comptes, l'ANLC et le CENTIF.	9.6.1. Elaboration concertée et signatures d'ententes spécifiques avec l'ANLC et le CENTIF. 9.6.2. Elaboration et approbation de plans d'action communs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des plans d'action.</li> <li>• Disponibilité des ententes</li> <li>• Nombre de dossiers faisant l'objet d'échanges d'informations</li> </ul>	50 000 000
	9.7 Exécution d'activités d'échanges sur les questions de genre, inclusion et diversité avec le MASPFE	9.7.1 Elaboration et approbation d'un plan d'action commun. 9.7.2 Mise en œuvre du plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du plan d'action</li> <li>• Nombre d'activités organisées</li> </ul>	80 000 000
	9.8. Exécution d'activités d'échanges et de sensibilisation avec les médias et les OSC	9.8.1. Signatures d'ententes spécifiques avec les groupements des organisations de la société civile et des médias. 9.8.2. Elaboration et approbation de plans d'action communs. 9.8.3. Mise en œuvre des plans d'action.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ententes</li> <li>• Nombres d'activités organisées</li> <li>• Nombres de personnes couvertes par les activités</li> </ul>	50 000 000

	PROJETS	ACTIVITÉS	INDICATEURS	COÛTS ESTIMATIFS EN GNF (2020-2024)
<b>OBJECTIF 10</b> Accroître et diversifier la communication sur les activités et les résultats des travaux de la Cour.				
	10.1 Elaboration, adoption et déploiement des règles et outils de communication de la Cour	10.1.1. Ordonnance du Premier Président sur la communication au sein de la Cour 10.1.2. Adoption de la stratégie d'implication des parties prenantes de la Cour des comptes. 10.1.3. Elaboration et adoption d'un plan et des outils complémentaires de communication de la Cour.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de l'ordonnance, du plan et des outils de communication</li> </ul>	561 750 000
	10.2 Opérationnalisation des actions de communication au sujet de la Cour des comptes.	10.2.1. Elaboration des outils et identification des actions de communication sur les missions et méthodes de la Cour des comptes. 10.2.2. Mise en œuvre des actions de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des outils de communication (brochures, spots, etc.)</li> <li>Nombre d'activités de communication organisées annuellement</li> <li>Nombre de publication dans le journal officiel et les journaux à large diffusion</li> </ul>	55 000 000
	10.3. Modernisation et animation constante du site web et publication régulière dans le journal officiel	10.3.1. Restructuration, modernisation et actualisation du site web. 10.3.2. Publication régulière sur le site web.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de visiteurs du site web</li> </ul>	55 000 000
	10.4 Elaboration, édition et diffusion d'un recueil de jurisprudence de la Cour des comptes	10.4.1. Elaboration, édition et diffusion d'un recueil de jurisprudence de la Cour des comptes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'exemplaires du recueil diffusés</li> </ul>	1 468 000 000
<b>OBJECTIF 11</b> Améliorer la communication interne de la Cour.				
	11.1. Acquisition, installation et usage dynamique des médias pour la communication interne.	11.1.1. Sélection, mise à jour et utilisation des médias de communication interne de la Cour.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de médias de communication interne opérationnel</li> <li>Appréciation qualitative de l'actualisation des informations diffusées</li> </ul>	181 000 000
	11.2. Institutionnalisation et organisation régulière des activités de concertation interne (réunions plénières, réunion de coordination, séances de restitution, etc.)	11.2.1. Organisation des rencontres internes de concertation suivant les périodicités arrêtées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions internes organisées suivant les périodes indiquées</li> </ul>	0
	11.3 Formation du personnel à la communication interne	11.3.1. Organisation de séminaires internes d'appropriation des outils de communication interne de la Cour.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes formées à l'utilisation des outils de communication de la Cour</li> </ul>	181 000 000

# 04 MISE EN ŒUVRE, SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan stratégique s'intègre dans les structures actuelles de la Cour des comptes. Au plus haut niveau, la coordination sera assurée par le Premier Président. Il sera assisté dans cette tâche par le bureau des Présidents de Chambres et du Secrétaire général. Le Premier président pourra inviter toute personne dont la compétence serait requise dans le suivi des performances de la Cour à prendre part aux travaux consacrés au suivi des performances de la Juridiction.

Le Premier président disposera par ailleurs d'un Comité technique chargé de la gestion stratégique. Ce comité, dont la composition sera arrêtée par ordonnance, assurera les opérations matérielles de collecte et de synthèse des informations et documents liés à la mise en œuvre du plan stratégique.

La mise en œuvre sera assurée par les différentes structures internes concernées par les activités, selon les responsabilités assignées dans le plan opérationnel. Les chefs de structures seront chargés de produire et de faire parvenir leurs rapports respectifs au responsable désigné par ordonnance du Premier Président pour assurer la consolidation du reporting.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre sera périodiquement effectué par le Comité du rapport général et de la programmation, qui soumettra annuellement son rapport sur les éléments de la performance de la Cour à l'approbation de la plénière.



# 05 ANNEXES

## ANALYSE SITUATIONNELLE

Pour définir son plan stratégique 2020-2024 de manière cohérente et pertinente, la Cour des comptes a procédé à un diagnostic de sa situation stratégique. L'analyse de diagnostic de la situation stratégique porte sur deux principales dimensions : l'analyse du diagnostic à l'interne et celui à l'externe.

### Forces

- Un cadre juridique d'avant-garde et favorable au contrôle
- Un effectif jeune, engagé et bien disposé au changement
- Un ancrage important dans la communauté des ISC aux niveaux régionaux et international
- Un consensus national et international sur la nécessité de promouvoir la bonne gestion publique afin d'éviter les turbulences de l'histoire politique et sanitaire récente de la Guinée
- Une confiance accrue des partenaires au développement
- L'exercice des premiers contrôles en dépit des contraintes et obstacles divers
- L'amorce du contrôle juridictionnel et de l'apurement des arriérés juridictionnels jusqu'à 2015

### Faiblesses

- Un cadre juridique ne garantissant pas suffisamment l'opérationnalisation de l'autonomie financière
- Un personnel inexpérimenté dans les domaines techniques du contrôle et de l'audit
- Un personnel en nombre insuffisant
- La couverture insuffisante des missions et des entités soumises au contrôle de la Cour
- Des relations peu structurées et peu dynamiques avec les parties prenantes : Présidence de la République, Parlement, Gouvernement, Instances judiciaires et de lutte contre la corruption, médias et société civiles
- Une production insuffisante
- Une communication limitée et peu structurée
- Des systèmes d'organisation et de gestion limitant la performance
- Un besoin important à combler en matière de digitalisation et de dématérialisation
- Des faiblesses sur plusieurs autres dimensions des RH : charge de travail inégalement réparties entre le personnel

## Opportunités

- Les évolutions de la gestion publique au niveau mondial marquées par l'accroissement du rôle des ISC
- Les investissements accrus des partenaires de la Guinée auxquels correspond une attente en matière de bonne gouvernance
- Le soutien de la communauté INTOSAI aux ISC en situation de fragilité à travers le PAP-APP
- Les attentes des citoyens guinéens en matière de redevabilité des gestionnaires publics

## Menaces

- Les mutations constitutionnelles au cas où elles ne prendraient pas suffisamment en compte le rôle et la spécificité de la Cour des comptes en tant qu'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques (ISC)
- L'insuffisance des ressources budgétaires
- Un environnement de gestion publique hostile
- Les difficultés à mobiliser les ressources humaines suffisantes et à régulariser les situations juridiques précaires d'une catégorie du personnel

Le diagnostic stratégique a permis de cerner les enjeux majeurs auxquels est confrontée la Cour des comptes, et qui constituent autant de défis pour elle. Il s'agit notamment de :

**ENJEU 1****L'accroissement et la diversification de la couverture des missions de la Cour des comptes**

L'accroissement et la diversification de la couverture des contrôles confiés à la Cour par la loi s'avère aujourd'hui l'une des conditions majeures de la perception de sa raison d'être par les pouvoirs publics et les citoyens de la Guinée. De manière concrète, la juridiction devra s'employer à étendre les entités soumises à son contrôle, tant sur le plan des types d'entités publiques (administrations, établissements publics, entreprises publiques, collectivités locales, programmes et projets, établissements financiers, etc.) que sur le plan de la localisation géographique des entités à contrôler.

Sous le registre de la diversification, il conviendra d'insérer les efforts que mènera la juridiction en vue de la conduite de ses fonctions juridictionnelles, à côté des fonctions de contrôle, de certification, de conseil et d'étude. A cet égard, la sensibilisation s'accompagnera des contrôles proprement dits et de la sanction.

Au-delà de cette diversification, il conviendra également d'intensifier les contrôles, de manière à rendre la présence et les actions de la Cour plus perceptibles auprès des gestionnaires et de l'opinion publique.

**ENJEU 2****La mise en conformité des compétences et des pratiques avec les exigences des standards internationaux des institutions supérieures de contrôle des finances publiques**

La Cour des comptes est l'ISC de Guinée. Du fait de cette qualité, la Cour est soumise tant aux règles légales et réglementaires nationales, qu'aux normes professionnelles internationales qui régulent l'exercice du contrôle externe des finances publiques au niveau mondial. Ces normes indiquent les bonnes pratiques vers lesquelles doivent tendre les ISC, au nombre desquelles la Cour des comptes. Ces normes s'intéressent aux livrables des travaux de la Cour, à son cadre juridique et institutionnel, à ses processus techniques internes, à sa gestion administrative, matérielle et financière,

à la gestion des ressources humaines et même aux relations avec les parties prenantes dans le secteur du contrôle des finances publiques en Guinée. Un accent devra être mis sur l'efficacité des pratiques, par l'optimisation de l'utilisation des ressources en adéquation avec l'environnement de gestion en Guinée. Sur tous ces aspects et bien d'autres, des efforts devront être déployés afin de rapprocher la Cour de l'excellence promue par l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publique (INTOSAI).

**ENJEU 3****la promotion d'une plus grande accessibilité aux travaux de la Cour des comptes**

La Cour a certes une mission technique de contrôle de la gestion publique, mais cette mission est complétée par une autre, qui fonde son impact, à savoir l'information et la communication des résultats de ses travaux. Du fait de ce rôle d'information, la Cour occupe un positionnement institutionnel qui la rapproche tant des pouvoirs publics que du citoyen. Les actions à mener au cours des prochaines

années devront permettre de concrétiser ce positionnement, à travers le développement de liens dynamiques entre la Cour et les parties prenantes. A cela s'ajoutera une utilisation appropriée des médias institutionnels, privés et sociaux dans l'optique de fournir l'impact aux actions de la Cour et d'accroître sa crédibilité en tant qu'institution au service des citoyens.

**MATRICE DE MISE EN ŒUVRE**

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN ŒUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
<b>1. Institution de la culture de contrôle propice à la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et social (PNDES)</b>								
OS1 Contribuer à la régularité et à la qualité des comptes publics								
Arrêts de jugement des comptes et d'apurement des gestions de fait	Méthodes et techniques de jugement des comptes (connaissances, méthodes et outils d'examen, d'analyse et de délibération)	<p><b>A1</b> Réception et mise en examen continues des comptes de gestion et des gestions de fait</p> <p><b>A2</b> Examen des comptes de gestion et des gestions de fait</p> <p><b>A3</b> Etablissement et notification continue des arrêts sur les comptes et les gestions de fait</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'arrêts notifiés</li> <li>• Nombre de comptes examinés</li> <li>• Appréciation qualitative des arrêts rendus</li> </ul>	Greffe  Président des Chambres  Président des Chambres/ Greffe	Projet 1.1 pour GNF 1 656 000 000	Compétence du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024
Rapports de contrôle de l'exécution des lois des finances	Méthodes et techniques de contrôle des lois de règlement et de la déclaration générale de conformité	<p><b>A4</b> Révision des outils et des diligences d'analyse et de contrôle de l'exécution des lois des finances</p> <p><b>A5</b> Mise en œuvre active des diligences de contrôle de l'exécution des lois des finances</p> <p><b>A6</b> Production et transmission du rapport de contrôle dans les formes et délais légaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des délais légaux de transmission du rapport de contrôle</li> <li>• Appréciation qualitative des analyses, conclusions et recommandations</li> </ul>	Président de la Chambre des Comptes de l'Etat  Président de la Chambre des Comptes de l'Etat  Premier Président de la Cour des Comptes	Projet 1.2 pour GNF 1 840 000 000	Compétence du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024



RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Administrations financières, gestionnaires et comptables publics sensibilisés et/ou contraints à la production des comptes publics dans les formes, contenus et délais légaux	Outils de sensibilisation des acteurs	<p><b>A7</b> Elaboration/ révision des outils de sensibilisation des assujettis à la production de la loi de règlement et des autres comptes publics</p> <p><b>A8</b> Organisation des activités de sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de comptes conformes aux exigences de contenu, de forme et de délai</li> <li>• Nombre de décisions de sanction notifiées aux assujettis défallants</li> </ul>	Président de la Chambre des Comptes de l'Etat/ Président de la Chambre des Collectivités/ Président de la Chambre de Discipline Budgétaire et Financière	Projet 1.3 pour GNF 460 000 000	Disponibilités financières Adhésion des acteurs de production des comptes publics Compétence et disponibilité du personnel Appui des ISC pairs Volonté interne d'exercer les sanctions	2020	2024
Capacités d'élaboration et de notification des décisions de sanction à l'encontre des assujettis défallants		<p><b>A9</b> Elaboration du relevé et du classement des assujettis défallants</p> <p><b>A10</b> Etablissement et notification continus des décisions de sanction à l'encontre des assujettis défallants</p>		Commissaire Général du Gouvernement/ Greffe	Projet 1.4 pour GNF 270 000 000			
<b>OS2 Renforcer le respect des règles de la gestion publique</b>								
Rapports de contrôle de la gestion Rapports d'audit de conformité Rapports d'audit de performance Rapports d'audit financier Référés aux autorités de tutelle des entités contrôlées Rapport annuel	Méthodes et techniques pertinentes dans les domaines du contrôle de la gestion, de l'audit de conformité, de l'audit de performance et de l'audit financier	<b>A1</b> Planification optimale des opérations de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rapports transmis aux destinataires légaux</li> <li>• Rapport annuel transmis aux destinataires et publié dans les délais</li> <li>• Nombres d'entités couvertes par les audits</li> <li>• Nombre de référés notifiés</li> <li>• Renvois opérés en discipline budgétaire et financière et auprès des instances judiciaires</li> <li>• Pourcentage des référés et des recommandations mis en œuvre</li> <li>• Nombre de référés complémentaires notifiés</li> </ul>	Premier Président/ Présidents de Chambres	Projet 2.1 pour GNF 13 689 600 000	Compétence et disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
		<p><b>A2</b> Mise en oeuvre des diligences de contrôle en intégrant les thématiques telles que les ODD, le genre, les flux financiers illicites, l'environnement, les industries extractives, l'intégrité et la lutte contre la corruption, etc.</p> <p><b>A3</b> Production des rapports de contrôle dans les formes et délais adéquats</p> <p><b>A4</b> Mise en oeuvre des diligences liées aux situations justifiant des renvois en discipline budgétaire et financière et/ou au parquet judiciaire.</p>						
Rapports de certification	Méthodes et techniques de certification des opérations comptables et financières publiques	<p><b>A5</b> Réviser les outils et méthodes de certification</p> <p><b>A6</b> Mener les diligences de certification</p> <p><b>A7</b> Elaborer les rapports de certification</p>			Projet 2.2 pour GNF 920 000 000		2020	2024
Rapports de contrôle des déclarations de bien et de patrimoine Rapports de contrôle des comptes des campagnes électorales	Méthodes et techniques des contrôles spéciaux sur les déclarations de bien et de patrimoine et les comptes des campagnes électorales			Projet 2.3 pour GNF 1 840 000 000		2020	2024	

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
		<p><b>A9</b> Exécution progressive des contrôles</p> <p><b>A10</b> Elaboration de rapports de contrôle</p> <p><b>A11</b> Evaluation des outils et méthodes de contrôle</p>						
Rapports de suivi de la mise en œuvre des référés et des recommandations des contrôles et des audits	Rapports de suivi de la mise en œuvre des référés et des recommandations des contrôles et des audits	<p><b>A12</b> Elaboration des outils de suivi de la mise en œuvre</p> <p><b>A13</b> Mise en œuvre des contrôles de suivi</p> <p><b>A14</b> Elaboration des référés complémentaires et des rapports sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations</p>			Projet 2.4 pour GNF 266 400 000		2020	2024
<b>OS3 Intensifier la sanction des entorses à la réglementation</b>								
Arrêts en discipline budgétaire et financière	Méthodes et techniques d'instruction et de délibération sur les cas de fautes de gestion présumées	<p><b>A1</b> Elaboration des outils d'instruction en discipline budgétaire et financière</p> <p><b>A2</b> Instruction des affaires enrôlées et mise en œuvre des diligences de contrôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'arrêts notifiés</li> <li>• Nombre d'affaires instruites</li> <li>• Appréciation qualitative des arrêts rendus</li> </ul>	Président de la Chambre de Discipline Budgétaire et Financière/ Greffe	Projet 3.1 pour GNF 1 840 000 000	Compétence et disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs Volonté interne d'exercer les sanctions	2020	2024

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Décisions de sanctions des entraves et des renvois au parquet judiciaire	Méthodes et techniques d'appréciation des entraves et des faits susceptibles de renvoi au parquet judiciaire	<p><b>A3</b> Etablissement et notification continus des arrêts en discipline budgétaire et financière</p> <p><b>A4</b> Appréciation des cas d'entraves et de qualification pénale</p> <p><b>A5</b> Etablissement et notification/ transmission continus des décisions de sanction des entraves et des renvois au parquet judiciaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de décisions de sanction notifiées au titre des entraves</li> <li>• Nombre de renvois opérés vers le parquet judiciaire</li> </ul>	Commissaire Général du Gouvernement/ Greffé	Projet 3.2 pour GNF 4 600 000 000		2020	2024
<b>OS4 Améliorer la qualité, la quantité et les délais des productions de la Cour</b>								
Formalisation des délais de traitement des dossiers ainsi que des modalités de constitution des dossiers permanents et de supervision des activités de contrôle	Ordonnances portant directives en matière de délais, de constitution des dossiers permanents et de supervision des activités de contrôle au sein de la Cour des comptes	<p><b>A1</b> Elaboration des ordonnances</p> <p><b>A2</b> Vulgarisation des directives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ordonnances</li> </ul>	Premier Président	Projet 4.1 pour GNF 49 200 000	Disponibilité du personnel Appui des ISC pairs	2020	2020

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Audits et contrôles planifiés selon les normes et pratiques professionnelles	Répertoire et dossiers permanents actualisés des entités soumises à contrôle	<b>A3</b> Déploiement des missions de collecte des documents du dossier permanent des entités publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du répertoire des entités assujettis au contrôle</li> <li>• Nombre de dossiers permanents constitués</li> <li>• Pourcentage des assujettis disposant de dossiers permanents</li> <li>• Disponibilité du manuel d'analyse des risques et de sélection des entités et des sujets à contrôler</li> <li>• Pourcentage des contrôles et audits planifiés sur la base de l'analyse des risques</li> </ul>	Premier Président/ Présidents de Chambres	Projet 4.2 pour GNF 765 000 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024
		<b>A4</b> Constitution du répertoire des entités soumises au contrôle et des dossiers permanents			Projet 4.3 pour GNF 1 008 000 000		2020	2021
Arrêts et rapports de contrôle soumis au processus d'assurance qualité	Manuel portant sur la sélection des entités et des sujets de contrôle élaboré et vulgarisé	<b>A5</b> Elaboration du manuel d'analyse des risques et de sélection des entités et des sujets à contrôler		Premier Président/ Commissaire Général du Gouvernement/ Présidents de Chambres	Projet 4.5 pour GNF 1 044 000 000		2020	2024
		<b>A6</b> Vulgarisation du manuel						
		<b>A7</b> Elaboration d'un manuel d'assurance qualité des travaux de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité du manuel d'assurance qualité</li> <li>• Pourcentage des rapports soumis au processus d'assurance qualité</li> </ul>					
Arrêts et rapports de contrôle soumis au processus d'assurance qualité	Manuel et autres outils de contrôle qualité et d'assurance qualité institués et vulgarisés auprès du personnel	<b>A8</b> Vulgarisation du manuel		Premier Président/ Commissaire Général du Gouvernement/ Présidents de Chambres	Projet 4.4 pour GNF 5 888 000 000		2020	2024

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Arrêts et rapports de contrôle intégrant les thématiques particulières : ODD, genre, flux financiers illicites, environnement, industries extractives, intégrité et lutte contre la corruption, etc.	Pratiques de contrôle et d'audit intégrant les thématiques particulières : ODD, genre, flux financiers illicites, environnement, industries extractives, intégrité et lutte contre la corruption, etc.	<b>A9</b> Elaboration des outils d'orientation (directives, liste de contrôle, etc.) pour l'intégration des thématiques particulières dans les contrôles et audits <b>A10</b> Vulgarisation des outils élaborés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des outils d'orientation</li> <li>• Nombre d'arrêts et de rapports élaborés suivant les orientations</li> </ul>	Premier Président/ Présidents de Chambres			2020	2024
Processus clés de contrôle juridictionnel et de traitement des dossiers optimisés	Progiciel d'informatisation de certains processus clés du contrôle juridictionnel et de traitement des dossiers à la Cour.	<b>A11</b> Identification des processus à informatiser <b>A12</b> Acquisition/ développement du progiciel d'informatisation de certains processus de contrôle juridictionnel <b>A13</b> Appropriation et utilisation du progiciel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de situations statistiques informatisées produites</li> <li>• Réduction des délais de traitement des informations</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 4.6 pour GNF 341 000 000	Disponibilités financières Appui des ISC pairs Utilisation effective	2020	2024
<b>2. Promotion de la gestion publique performante</b>								
OS5 Améliorer le cadre juridique et les modalités de l'exercice autonome du contrôle par la Cour des comptes								
Cadre juridique révisé dans l'optique de consolider le statut d'ISC, de concrétiser l'autonomie financière, de lever les contraintes de régulation budgétaire, de renforcer l'indépendance du Premier Président et d'autonomiser la gestion du personnel magistrat de la Cour	Avant-projets de modification de la Constitution, de révision de la loi organique et d'autres textes du cadre institutionnel de la cour des comptes transmis au Gouvernement	<b>A1</b> Elaboration des avant-projets de révision des textes constituant le cadre juridique et institutionnel de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des avant-projets de modification des textes sur le cadre juridique et institutionnel de la Cour des comptes</li> <li>• Transmission des avant-projets au Gouvernement</li> </ul>	Premier Président/ Commissaire Général du Gouvernement/ Présidents de Chambres	Projet 5.1 pour GNF 266 000 000	Soutien des autorités et des PTF Proactivité et dynamisme des autorités de la Cour Appui des ISC pairs	2020	2021

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN	
		<p><b>A2</b> Suivi du processus de modification des textes</p> <p><b>A3</b> Plaidoyer auprès des autorités impliquées dans le processus législatif</p>		Premier Président					
OS6 Renforcer le pilotage, l'organisation et la gouvernance internes de la Cour des comptes.									
Pilotage de la juridiction financière orienté vers la performance, l'adaptation et la modernisation de la gestion	Ordonnance du Premier Président sur les procédures, les outils et les organes chargés du suivi et du reporting de l'exécution du plan stratégique	<p><b>A1</b> Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président sur les procédures, les outils et les organes chargés du suivi et du reporting de l'exécution du plan stratégique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de l'ordonnance et des outils de pilotage</li> <li>Nombre de hauts responsables de la Cour outillés à la gestion stratégique et au suivi de la performance</li> <li>Production régulière des situations et rapports sur la performance de la Cour</li> <li>Insertion des éléments de performance dans le rapport annuel de la Cour des comptes</li> <li>Disponibilité d'un rapport de revue par les pairs</li> </ul>	Premier Président	Projet 6.1 pour GNF 127 200 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2020	
	Gestionnaires de la Cour aptes à assurer le pilotage de la performance et la gestion stratégique de l'ISC	<b>A2</b> Organisation d'un cycle de séminaires périodiques sur la gestion stratégique de la Cour						2020	2024
	Plan stratégique révisé, plans opérationnels annuels et autres outils de pilotage élaborés et exécutés	<b>A3</b> Elaboration des plans opérationnels triennaux et revue à mi-parcours du plan stratégique						2022	2022
	Revue de la performance de la Cour par les pairs	<b>A4</b> Organisation d'une revue de la Cour par les pairs						2024	2024

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Transparence accrue de la gestion administrative, financière et comptable de la Cour	Manuel des procédures administratives et financières de la Cour des comptes	<p><b>A5</b> Elaboration du manuel des procédures administratives et financières de la Cour des comptes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité du manuel</li> <li>Nombre de comptes-rendus périodiques</li> <li>Éléments de compte-rendu sur la gestion administrative et financière insérés dans le rapport annuel de la Cour</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 6.2 pour GNF 161 000 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024
		<p><b>A6</b> Vulgarisation des procédures administratives et financières de la Cour</p> <p><b>A7</b> Comptes-rendus périodiques de la gestion administrative et financière lors des plénières de la Cour</p> <p><b>A8</b> Insertion des synthèses des comptes-rendus de la gestion administrative et financière dans le rapport annuel de la Cour</p>						
Gestion informatisée des processus de la Cour	Schéma directeur informatique de la Cour des comptes élaboré et mis en œuvre	<p><b>A9</b> Elaboration d'un schéma directeur informatique de la Cour</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité du schéma directeur informatique</li> <li>Pourcentage des processus de la Cour pris en compte dans le schéma directeur</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 6.3 pour GNF 349 000 000		2020	2024
		<p><b>A10</b> Vulgarisation des orientations du schéma directeur informatique de la Cour</p> <p><b>A11</b> Mise en œuvre du schéma directeur informatique de la Cour</p>						



RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Structure organique de la Cour densifiée et adaptée à l'accroissement des besoins fonctionnels	Nouvelles structures de gestion interne mises en place et opérationnelles	<b>A12</b> Rédaction et signature des ordonnances de création et de nomination/ affectation des responsables de certains organes : organe d'assurance qualité, comité de contrôle interne, unité de la formation, unité de la communication,  <b>A13</b> Affectation des moyens de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des ordonnances</li> <li>Nombre d'unités/ de structures opérationnelles</li> <li>Appréciation qualitative des prestations fournies par les structures nouvelles</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 6.4 pour GNF 511 000 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2021
Maîtrise des risques opérationnels de la Cour	Ordonnance du Premier Président sur le contrôle interne au sein de la Cour	<b>A14</b> Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président sur le contrôle interne au sein de la Cour  <b>A15</b> Elaboration des outils de contrôle interne  <b>A16</b> Vulgarisation et mise en œuvre des outils de contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de l'ordonnance et des outils de contrôle interne</li> <li>Nombre de rapports de contrôle interne transmis au Premier Président</li> <li>Nombre de recommandations du contrôle interne mises en œuvre</li> </ul>	Premier Président/ Commissaire Général du Gouvernement/ Présidents de Chambres/ Secrétaire Général	Projet 6.5 pour GNF 149 000 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024
Prise en compte adéquate du genre de l'inclusion sociale dans les opérations de la Cour	Ordonnance du Premier Président de création du Comité genre, inclusion sociale et bien-être au sein de la Cour	<b>A17</b> Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président de création du Comité genre, inclusion sociale et bien-être au sein de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité opérationnel</li> <li>Disponibilité du plan d'action</li> <li>Nombre d'activités du plan d'action exécutées</li> </ul>	Pourcentage du personnel touché par les activités Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 6.6 pour GNF 274 000 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2020

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
	Plan d'action genre, inclusion sociale et bien-être élaboré et mis en oeuvre au sein de la Cour	<p><b>A18</b> Elaboration du plan d'action genre, inclusion sociale et bien-être</p> <p><b>A19</b> Exécution des activités du plan d'action genre, inclusion sociale et bien-être</p>					2020	2024
<b>OS7 Développer les compétences et renforcer les effectifs, le rendement, l'éthique et la motivation du personnel de la Cour des comptes</b>								
Pratiques de formation codifiées et organisées au sein de la Cour	Ordonnance du Premier Président sur la formation et la professionnalisation du personnel de la Cour	<b>A1</b> Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président sur la formation et la professionnalisation du personnel de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de l'ordonnance et du plan de formation</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 7.1 pour GNF 9 645 000 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2020
	Un plan de formation pluriannuel et inclusif développé	<b>A2</b> Elaboration d'un plan de formation pluriannuel et inclusif						
		<b>A3</b> Vulgarisation du plan de formation						
Personnel apte à l'exécution des missions et fonctions de la Cour des comptes dans le respect des normes professionnelles et préparé aux évolutions en matière de professionnalisation des vérificateurs du secteur public en Afrique	Formations, mentorats, coaching et diverses activités pilotes	<b>A4</b> Organisation des activités de formation contenues dans le plan pluriannuel de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'activités de formation exécutées</li> <li>Nombre de personnes formées</li> <li>Pourcentage du personnel formé</li> <li>Appréciation qualitative du type de formation menée</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général		Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN	
Personnel intègre, ayant une maîtrise du fonctionnement de la Cour	Un règlement intérieur inclusif, mis à jour et vulgarisé, avec une emphase sur les règles éthiques et déontologiques applicables au sein de la Cour	<b>A5</b> Organisation des activités de sensibilisation aux évolutions en matière de professionnalisation des vérificateurs du secteur public							
		<b>A6</b> Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président de création du Comité de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption au sein de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Comité opérationnel</li> <li>● Règlement intérieur révisé et plan d'action disponibles</li> <li>● Nombre d'activités organisées</li> <li>● Nombre de personnes touchées par les activités</li> </ul>	Premier Président/ Commissaire Général du Gouvernement/ Secrétaire Général	Projet 7.2 pour GNF 354 000 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024	
		<b>A7</b> Révision et vulgarisation du règlement intérieur de la Cour des comptes							
		<b>A8</b> Elaboration d'un plan d'action de promotion de l'intégrité							
		<b>A9</b> Exécution des activités du plan d'action de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption							

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Personnel de la Cour performant, motivé, en nombre suffisant et exprimant l'équité du genre	Outils de gestion élaborés et/révisés : étude sur les besoins, plan de gestion des ressources humaines et cadre organique de la Cour, avec sensibilité au genre	<b>A10</b> Etude sur les besoins en ressources humaines de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils de gestion des ressources humaines disponibles</li> <li>Nombre de personnes recrutées/ mises à disposition en renfort d'effectifs</li> <li>Nombre de contrats régularisés</li> <li>Mécanismes de motivation mis en place</li> <li>Nombre de personnes récompensées pour leur performance</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 7.3 pour GNF 130 000 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs Dynamisme des autorités de la Cour Adhésion des parties prenantes	2020	2024
		<b>A11</b> Révision du cadre organique de la Cour						
		<b>A12</b> Élaboration de la stratégie de gestion des ressources humaines						
		<b>A13</b> Vulgarisation et exécution de la stratégie de gestion des ressources humaines						
		<b>A14</b> Elaboration du programme d'accueil et de prise en main des nouvelles recrues						

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NEECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
	Programme de recrutement	<p><b>A15</b> Recrutement de profils diversifiés et demandes de mise à disposition du personnel fonctionnaire conformément aux outils révisés de gestion des ressources humaines</p> <p><b>A16</b> Suivi des procédures de recrutement/ mise à disposition du personnel fonctionnaire</p> <p><b>A17</b> Exécution du programme d'accueil et de prise en main des nouvelles recrues</p>			<p>Projet 7.4 pour GNF 190 000 000</p> <p>Projet 7.5 pour GNF 95 000 000</p> <p>Projet 7.6 pour GNF 65 000 000</p>		2020	2020
	Situations administratives régularisées pour le personnel non-fonctionnaire et non-magistrat de la Cour	<b>A18</b> Suivi de la régularisation des situations administratives du personnel non-fonctionnaire et non-magistrat de la Cour					2020	2020
	Mécanismes de motivation et de récompense du personnel	<b>A19</b> Elaboration des mécanismes de motivation du personnel. Mise en œuvre des mécanismes de motivation du personnel					2020	2021
OS8 Développer les infrastructures et renforcer le soutien logistique aux activités de contrôle								
Locaux suffisants et appropriés aux travaux, aux effectifs et aux contraintes d'archivage de la Cour	Siège de la Cour des comptes construit et équipé	<b>A1</b> Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Financement suffisant</li> <li>● Siège construit, équipé et occupé par les services de la Cour</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 8.1 pour GNF 188 752 000 000	Soutien des autorités et des PTF Disponibilités financières	2020	2024

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Prestations améliorées de la Cour des comptes dans l'accès aux localités, aux entités et la détection des faits constitutifs de mauvaise gestion des finances publiques	Moyens de mobilité et d'investigation pour l'exécution des contrôles et audits	<b>A2</b> Aménagement et utilisation du siège	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de véhicules acquis</li> <li>Nombre d'équipements mobiles de collecte des éléments</li> <li>Nombre de contrôle et d'audits exécutés avec le soutien des moyens d'investigation acquis</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 8.2 pour GNF 15 550 000 000	Soutien des autorités et des PTF Disponibilités financières	2020	2024
		<b>A3</b> Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage						
		<b>A4</b> Utilisation des moyens d'investigation au cours des missions de contrôle sur sites						
Soutien renforcé aux analyses et délibérations des travaux de la Cour	Fonds documentaire et base des données juridiques constitués au sein de la Cour des comptes	<b>A5</b> Identification des éléments constitutifs du fonds documentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité d'une bibliothèque fonctionnelle à la Cour</li> <li>Disponibilité des règles d'exploitation du fonds documentaire</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 8.4 pour GNF 216 000 000	Soutien des autorités et des PTF Disponibilités financières	2020	2022
		<b>A6</b> Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage						
		<b>A7</b> Elaboration des règles d'intendance et exploitation du fonds documentaire						
Optimisation et accélération des processus opérationnels de la Cour	Infrastructure informatique acquise et installée au siège de la Cour	<b>A8</b> Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition et l'installation des équipements et logiciels informatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'équipement acquis</li> <li>Appréciation qualitative des délais et du rendement</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 8.5 pour GNF 3 284 000 000	Soutien des autorités et des PTF Disponibilités financières	2020	2024
		<b>A9</b> Formation à l'utilisation des équipements et logiciels informatiques						

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
	Equipements de bureautique et de reprographie acquis	<b>A10</b> Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition et l'installation des équipements de bureautique et de reprographie			Projet 8.6 pour GNF 216 000 000			
		<b>A11</b> Formation à l'utilisation des équipements acquis						
Continuité des activités de la Cour	Groupe électrogène acquis pour suppléer aux coupures d'électricité	<b>A12</b> Mobilisation des financements et maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition et l'installation et l'utilisation du groupe électrogène	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité d'un groupe électrogène fonctionnel</li> </ul>	Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 8.7 pour GNF 216 000 000	Soutien des autorités et des PTF Disponibilités financières	2020	2022
<b>3. Renforcement de la pertinence et de l'accès aux résultats du contrôle de la gestion publique</b>								
OS9 Etablir des cadres de partenariat et d'échange favorisant l'utilisation des produits de la Cour par les parties prenantes								
Contrôle parlementaire des finances publiques renforcé par la contribution dynamique de la Cour des comptes	Cadre de concertation et échanges entre la Cour des comptes et la Commission des finances de l'Assemblée nationale	<b>A1</b> Elaboration et approbation concertées d'un plan d'action commun	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité du plan d'action</li> <li>Nombre de forums annuel conjoint organisés</li> <li>Nombre de discussions parlementaire portant sur les travaux de la Cour des comptes</li> </ul>	Premier Président	Projet 9.1 pour GNF 16 000 000	Dynamisme des autorités de la Cour Adhésion des parties prenantes Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024
Efficacité des mécanismes et outils de gestion des finances publiques renforcée par la concertation régulière	Cadre permanent de concertation entre la Cour des comptes et les administrations à vocation économique et financière (le MEF et le MB)	<b>A3</b> Elaboration et approbation d'un plan d'action et d'un calendrier de concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'activités organisées</li> <li>Appréciation qualitative de l'amélioration des outils de gestion des finances publiques</li> </ul>	Premier Président	Projet 9.2 pour GNF 80 000 000		2020	2024
		<b>A4</b> Mise en œuvre du plan d'action et calendrier						

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Complémentarité accrue des méthodes et décisions entre la Cour, les instances judiciaires et l'Agent Judiciaire de l'Etat	Plateforme de concertation avec les instances judiciaires	<b>A5</b> Elaboration et signature d'un plan d'action et d'un calendrier de concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités organisées</li> <li>• Appréciation qualitative de la bonne exploitation des renvois de la Cour par les instances judiciaires et l'Agent Judiciaire de l'Etat</li> </ul>	Premier Président/ Commissaire Général du Gouvernement	Projet 9.3 pour GNF 16 000 000		2020	2024
		<b>A6</b> Mise en œuvre du plan d'action et calendrier						
Coordination permanente du soutien externe avec les partenaires techniques et financiers	Groupe de Soutien aux Projets de la Cour des comptes	<b>A7</b> Rédaction et signature d'une ordonnance du Premier Président sur la mise en place du Groupe de Soutien aux Projets de la Cour des comptes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de l'ordonnance</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> </ul>	Premier Président	Projet 9.4 pour GNF 50 000 000	Soutien des PTF	2020	2024
		<b>A8</b> Organisation des rencontres périodiques						
Coordination des actions entre la Cour et les corps de contrôle interne (IGE, IGF, Inspections ministérielles, etc.)	Rencontres périodiques de concertation entre la Cour et les corps de contrôle interne	<b>A9</b> Elaboration et approbation d'un calendrier de rencontres périodiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances de concertation organisées</li> <li>• Nombre de documents d'harmonisation annuel des programmes de contrôle élaborés</li> </ul>	Premier Président	Dynamisme des autorités de la Cour Adhésion des parties prenantes Disponibilités financières Appui des ISC pairs		2020	2024
		<b>A10</b> Mise en œuvre du calendrier						
Complémentarité des missions et partage des informations	Cadre de collaboration technique entre la Cour des comptes, l'ANLC et le CENTIF	<b>A11</b> Elaboration concertée et signatures d'ententes spécifiques avec l'ANLC et le CENTIF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des ententes</li> <li>• Nombre de dossiers faisant l'objet d'échanges d'informations</li> </ul>	Premier Président	Projet 9.6 pour GNF 50 000 000		2020	2024



RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN	
Coordination des actions de promotion du genre dans les activités et opérations de la Cour des comptes	Rencontres périodiques d'échanges liés aux questions de genre, inclusion et diversité renforcés avec le MASPFE	<b>A12</b> Elaboration et approbation de plans d'action communs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité du plan d'action</li> <li>Nombre d'activités organisées</li> </ul>	Premier Président	Projet 9.7 pour GNF 80 000 000		2020	2024	
		<b>A13</b> Mise en œuvre des plans d'action							
	Echanges coordonnés d'informations et actions de sensibilisation avec les médias et les OSC	Actions de collaboration entre les médias et les OSC	<b>A14</b> Elaboration et approbation d'un plan d'action commun	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des ententes</li> <li>Nombres d'activités organisées</li> <li>Nombres de personnes couvertes par les activités</li> </ul>	Premier Président	Projet 9.8 pour GNF 50 000 000		2020	2024
			<b>A15</b> Mise en œuvre du plan d'action						
<b>OS10</b> Accroître et diversifier la communication sur les activités et les résultats des travaux de la Cour									
Actions de communication planifiées et mises en œuvre de façon coordonnée	Ordonnance du Premier Président sur la communication au sein de la Cour  Plan et des outils de communication de la Cour	<b>A1</b> Ordonnance du Premier Président sur la communication au sein de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité de l'ordonnance, du plan et des outils de communication</li> </ul>	Premier Président	Projet 10.1 pour GNF 561 750 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024	
		<b>A2</b> Adoption de la stratégie d'implication des parties prenantes de la Cour des comptes							

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Diffusion attractive, innovante et régulière des activités et des résultats des travaux de la Cour auprès du public		<b>A3</b> Elaboration et adoption d'un plan et des outils complémentaires de communication de la Cour						
	Actions de communication	<b>A4</b> Elaboration des outils et identification des actions de communication sur les missions et méthodes de la Cour des comptes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des outils de communication (brochures, spots, etc.)</li> <li>• Nombre d'activités de communication organisées annuellement</li> <li>• Nombre de visiteurs du site web</li> <li>• Nombre de publication dans le Journal officiel et les journaux à large diffusion</li> </ul>	Premier Président	Projet 10.2 pour GNF 55 000 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024
		<b>A5</b> Mise en œuvre des actions de communication						
	Site web modernisé et actualisé de façon constante	<b>A6</b> Restructuration et modernisation du site web	<b>A7</b> Publication régulière sur le site web			Projet 10.3 pour GNF 55 000 000		
	Publication dans le journal officiel et la presse à large diffusion	<b>A8</b> Insertion des publications de manière fréquente						

RESULTATS OU EXTRANTS	CAPACITES PRIORITAIRES	ACTIVITES	INDICATEURS	RESPONSABLE MISE EN OEUVRE	RESSOURCES NECESSAIRES	CONDITIONS DE REUSSITE	PERIODE DEBUT	PERIODE FIN
Valorisation des résultats des travaux de la Cour	Recueil de jurisprudence de la Cour des comptes	<b>A9</b> Elaboration, édition et diffusion d'un recueil de jurisprudence de la Cour des comptes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'exemplaires du recueil diffusés</li> </ul>	Premier Président	Projet 10.4 pour GNF 1 468 000 000	Disponibilité du personnel Disponibilités financières	2020	2024
OS11 Améliorer la communication interne de la Cour								
Meilleure circulation de l'information à l'intérieur de la Cour	Médias de communication interne diversifiés	<b>A10</b> Sélection, mise à jour et utilisation des médias de communication interne de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de médias de communication interne opérationnel</li> <li>Appréciation qualitative de l'actualisation des informations diffusées</li> <li>Nombre de réunions internes organisées suivant les périodes indiquées</li> <li>Nombre de personnes formées à l'utilisation des outils de communication de la Cour</li> </ul>	Premier Président	Projet 11.1 pour GNF 181 000 000	Adhésion du personnel Disponibilités financières Appui des ISC pairs	2020	2024
Concertation interne renforcée	Activités de concertation interne (réunions plénières, réunion de coordination, séances de restitution, etc.)	<b>A11</b> Organisation des rencontres internes suivant les périodicités arrêtées		Premier Président/ Commissaire Général du Gouvernement/ Présidents de Chambres/ Secrétaire Général	Projet 11.2 pour GNF 0		2020	2024
Personnel apte à l'utilisation des outils de communication de la Cour	Séminaires internes d'appropriation des outils de communication de la Cour	<b>A12</b> Organisation de séminaires de manière régulière		Premier Président/ Secrétaire Général	Projet 11.3 pour GNF 181 000 000		2020	2024

## GESTION DES RISQUES

Le plan stratégique s'exécute dans un contexte où le pays fait face au défi de sa difficile marche vers une démocratie apaisée. Premier pays francophone d'Afrique ayant accédé à l'indépendance, la Guinée a subi les affres d'une junte militaire, avant de procéder à l'élection de son premier président démocratiquement élu en 2010. Des tensions sociopolitiques sont récurrentes en l'absence de consensus sur les choix politiques des dirigeants et du fait des déficits

dans le domaine des services de base et des infrastructures énergétiques. Comme les autres services publics en Guinée, la Cour des comptes est affectée par ce climat conflictuel et ces tensions. La faible expérience de la Cour en matière de gestion stratégique constitue un élément pouvant limiter son efficacité. Il en découle des risques qu'il convient d'adresser afin d'en atténuer les effets et impacts sur les résultats stratégiques projetés.

FACTEUR DE RISQUE	SOUS-COMPOSANTES DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE	MESURES DE CONTRÔLE	RESPONSABLE DE LA GESTION DU RISQUE
<b>Incertitudes quant à l'issue des processus constitutionnels et législatifs sur le cadre juridique et institutionnel de la Cour des comptes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la forme et de la position institutionnelle actuelle de la Cour</li> <li>• Contraintes liées aux calendrier et processus législatifs et/ou constitutionnel</li> <li>• Retard dans la révision des textes constituant le cadre juridique des activités de la Cour</li> <li>• Modification des textes actuels de la Cour sans égard aux propositions faites par la juridiction</li> <li>• Non modification du cadre légal et réglementaire</li> </ul>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des réformes</li> <li>• Partage d'informations en temps opportun aux parties prenantes</li> <li>• Lobbying auprès des autorités impliquées dans le processus législatif</li> <li>• Coordination des actions entre la Cour et les PTF</li> </ul>	Premier Président
<b>Mobilisation insuffisante des ressources pour le financement des stratégies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocations budgétaires de la Cour votées sans considération des besoins du plan stratégiques</li> <li>• Faible implication des partenaires techniques et financiers au financement des actions du plan stratégique de la Cour des comptes</li> </ul>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redimensionnement du plan opérationnel</li> <li>• Révision du plan stratégique</li> <li>• Accroissement des mécanismes de gestion transparente des ressources mises à disposition : reporting financier annuel publié</li> <li>• Formation du personnel aux procédures, exigences et pratiques des donateurs</li> </ul>	Premier Président/ Point focal PAP-APP/ Secrétaire Général

FACTEUR DE RISQUE	SOUS-COMPOSANTES DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE	MESURES DE CONTRÔLE	RESPONSABLE DE LA GESTION DU RISQUE
<b>Retard dans la mise en œuvre des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel insuffisant ou indisponible pour les activités prévues</li> <li>Inadéquation du niveau de compétence du personnel avec les exigences des activités à mener</li> <li>Retards dans la mise à disposition des allocations budgétaires de la Cour</li> <li>Maitrise insuffisante des processus et exigences opérationnelles des donateurs</li> <li>Contraintes liées à la disponibilité et l’approvisionnement en l’énergie électrique</li> </ul>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus conjoint d’accord sur les activités à mener et le niveau d’ambition à maintenir</li> <li>Flexibilité et ajustement annuel des plans opérationnels, plans d’actions, etc.</li> <li>Communication régulière par une diversité de moyens (téléphone, email, appels vidéo, etc.)</li> <li>Mobilisation continue de PTF en vue de la couverture éventuelle de certains coûts opérationnels</li> </ul>	Premier Président/ Commissaire Général du Gouvernement/ Présidents de Chambres/ Secrétaire Général
<b>Pertinence et qualité de l’accompagnement par les institutions pairs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compréhension insuffisante de la situation de la Guinée et de l’environnement de travail de la Cour des comptes</li> <li>Difficultés de communication entre la Cour et les personnes ressources mobilisées</li> </ul>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en exergue des qualifications personnelles et de l’expérience des personnes ressources mobilisées</li> <li>Mise à niveau permanent des personnes ressources sur le contexte du pays et de la Cour</li> <li>Adaptation des approches, méthodes et outils au contexte de la Cour</li> <li>Discussions régulières sur les moyens d’améliorer la pertinence et la qualité de l’accompagnement à la Cour</li> </ul>	Premier Président/ Chefs des institutions mobilisatrices des personnes ressources
<b>Coordination insuffisante de la mise en œuvre des actions du plan stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défaillance dans le partage et la circulation des informations à l’intérieur de la Cour</li> <li>Absence de concertation entre les acteurs de la mise en œuvre du plan stratégique (fournisseurs de soutien, PTF, équipes de la Cour, etc.)</li> <li>Absence de système de gestion des informations entre les PTF et les fournisseurs de soutien</li> </ul>	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation active des mécanismes internes de coordination : plénière des magistrats, réunions du bureau de la Cour, réunions individuelles des Chambres, du Parquet et des autres unités (SG, greffe), etc.</li> <li>Dynamisme du Groupe de soutien au projet de la Cour</li> </ul>	Premier Président/ représentants des PTF membres du GSP

FACTEUR DE RISQUE	SOUS-COMPOSANTES DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE	MESURES DE CONTRÔLE	RESPONSABLE DE LA GESTION DU RISQUE
<b>Résistance au changement à l'intérieur de la Cour des comptes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiscipline du personnel marquée par la procrastination, l'insubordination, l'absentéisme, les rumeurs, le désintéressement, etc.</li> <li>• Retour aux vieilles habitudes</li> <li>• Mauvaise circulation de l'information et ralentissement du travail</li> </ul>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des mécanismes de suivi de la performance individuelle du personnel et des unités opérationnelles de la Cour : réunions du bureau de la Cour, réunions individuelles des Chambres, du Parquet et des autres unités, évaluation annuelle de la performance, etc.</li> <li>• Application du règlement intérieur</li> </ul>	Premier Président
<b>Absence d'impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêts et rapports de la Cour non suivi de relai et d'exploitation par le Parlement, le Gouvernement, les entités auditées et les médias</li> <li>• Capacités professionnelles insuffisantes pour l'exercice adéquat des types de contrôles dévolus à la Cour</li> <li>• Résistance de certaines influentes face au renforcement des capacités et de l'impact de la Cour des comptes</li> </ul>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation dynamique des cadres de concertation et de collaboration prévus dans le plan stratégique</li> <li>• Activités de sensibilisation des parties prenantes en marge des actions prévues dans le plan stratégique</li> </ul>	Premier Président
<b>Changement stratégique interrompu ou non perceptible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brusque changement de la haute direction de la Cour</li> <li>• Engagement et dynamisme insuffisant du personnel de la Cour</li> <li>• Leadership insuffisant des principaux responsables de la Cour</li> </ul>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche de décloisonnement des actions et d'implication du plus grand nombre à la mise en œuvre des actions du plan stratégique au sein de la Cour</li> <li>• Mise en œuvre des actions de manière complémentaire et intégrale en combinant les questions techniques (contrôle et audit) avec celles liées à la qualité des travaux, au pilotage, à la gestion interne, aux ressources humaines et à la communication</li> </ul>	Premier Président/ Point focal PAP-APP/ Secrétaire Général

FACTEUR DE RISQUE	SOUS-COMPOSANTES DU RISQUE	NIVEAU DE RISQUE	MESURES DE CONTRÔLE	RESPONSABLE DE LA GESTION DU RISQUE
<b>Crédibilité de la Cour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-détection ou détection insuffisante des fautes de gestion lors des contrôles</li> <li>• Perception inexacte d'un prétendu parti pris de la Cour</li> <li>• Absence de renvoi à la suite de l'identification des fautes de gestion présumées dans les rapports d'audit et de contrôle</li> <li>• Actions et diligences insuffisantes du ministère public et du greffe près la Cour</li> <li>• Soupçon de manquement aux obligations éthiques et déontologiques par le personnel de la Cour</li> </ul>	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation annuelle de la perception de la Cour lors des réunions plénières et du bureau de la Cour</li> <li>• Mise en exergue des règles éthiques et déontologiques prévues dans le règlement intérieur</li> <li>• Sensibilisation du personnel et des personnes ressources mobilisées</li> </ul>	Premier Président
<b>Adhésion insuffisante des autorités de la Guinée et des autres parties prenantes au plan stratégique de la Cour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration insuffisante des parties prenantes</li> <li>• Diminution des allocations budgétaires de la Cour</li> <li>• Faible collaboration des administrations impliquées et du réseau des comptables assujettis à la production des</li> </ul>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lobbying auprès des autorités nationales</li> <li>Utilisation dynamique des cadres de concertation et de collaboration prévus dans le plan stratégique</li> <li>• Activités de sensibilisation des parties prenantes en marge des actions prévues dans le plan stratégique</li> </ul>	Premier Président/ représentants des PTF dans le GSP
<b>Sécurité des personnes ressources mobilisées pour l'accompagnement de la Cour</b>	Troubles sociaux en Guinée Autres situations sécuritaires et sanitaires	Faible	Evaluation périodique de la situation sociale et sécuritaire Mise en place et utilisation des routines et règles de gestion des risques sécuritaires et sanitaires des institutions assurant la mobilisation des personnes ressources	Premier Président/ Chefs des institutions mobilisatrices des personnes ressources









# PLAN STRATEGIQUE

2020 - 2024